



ARCHIPEL DE THAU

Complexe Oïkos
CD5E – Route de Mèze
34560 VILLEVEYRAC

RAPPORT D'ACTIVITE – EXERCICE 2018

INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX DE VILLEVEYRAC (34)



JUIN 2019

EODD Sud

Les Tanes Basses
2 rue de la Syrah
34800 Clermont-l'Hérault

Tel : 04 67 88 92 10

Fax : 04 99 91 41 36

www.eodd.fr



SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE – INTRODUCTION

1.	CONTEXTE ET PRESENTATION DU SITE	4
----	--	---

DEUXIEME PARTIE – BILANS MATIERE

2.	CONTROLE ET ADMISSION DES DECHETS	7
3.	DECHETS ACCEPTES ET INTERDITS.....	7
4.	RESULTATS DE L'EXERCICE 2018.....	8
4.1	TONNAGES ADMIS EN 2018 ET COMPARAISON AVEC L'EXERCICE PRECEDENT	8
4.2	EVOLUTION DEPUIS 2012.....	8
5.	RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 PAR TYPE DE DECHET	9
5.1	REFUS CENTRE DE TRI	9
5.2	DECHETS D'ACTIVITES ECONOMIQUES	9
5.3	ORDURES MENAGERES	10
5.4	ENCOMBRANTS	11
5.5	GRAVATS ET TERRES.....	12
5.6	DECHETS DE VOIRIE.....	13
5.7	ALGUES	14

TROISIEME PARTIE : PROTECTION DU MILIEU NATUREL

6.	EFFLUENTS LIQUIDES.....	17
6.1	QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES	17
6.2	QUALITE DES LIXIVIATS	19
7.	EFFLUENTS GAZEUX.....	20
7.1	CONTROLE DE LA TORCHERE	20
7.2	CONTROLE DU RESEAU BIOGAZ.....	20
8.	PORTIQUE DE CONTROLE DE LA RADIOACTIVITE	21

QUATRIEME PARTIE : BILAN HYDRIQUE DU SITE

9.	PLUVIOMETRIE A OÏKOS.....	24
10.	FONCTIONNEMENT DU BASSIN DE LIXIVIATS.....	24

CINQUIEME PARTIE : INCIDENTS

11.	HISTORIQUE DES INCIDENTS SURVENUS SUR SITE.....	26
12.	INCIDENTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 2018	26

SIXIEME PARTIE : ENGAGEMENTS ET OBJECTIFS

13.	ACTIONS CORRECTIVES.....	28
14.	LE RESPECT DES OBJECTIFS DE LA LTECV	28

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : VUE AERIENNE DU COMPLEXE OÏKOS	5
FIGURE 2 : QUANTITE TOTALE ADMISE AU COURS DES EXERCICES 2017 ET 2018	8
FIGURE 3 : QUANTITE TOTALE DE DECHETS ADMISE SUR SITE ET EVOLUTION DEPUIS 2012	8
FIGURE 4 : QUANTITE TOTALE DE REFUS CDT ADMISE SUR SITE ET EVOLUTION DEPUIS 2012	9
FIGURE 5 : QUANTITE TOTALE DE DAE ADMISE SUR SITE ET EVOLUTION DEPUIS 2012.....	10
FIGURE 6 : QUANTITE D'OM ADMISE AU COURS DES EXERCICES 2017 ET 2018	10
FIGURE 7 : QUANTITE TOTALE D'OM ADMISE SUR SITE ET EVOLUTION DEPUIS 2012	11
FIGURE 8 : QUANTITE D'ENCOMBRANTS ADMISE AU COURS DES EXERCICES 2017 ET 2018	11
FIGURE 9 : QUANTITE TOTALE D'ENCOMBRANTS ADMISE SUR SITE ET EVOLUTION DEPUIS 2012	12
FIGURE 10 : QUANTITE TOTALE DE TERRES ET GRAVATS ADMISE SUR SITE ET EVOLUTION DEPUIS 2012.....	13
FIGURE 11 : QUANTITE DE DECHETS DE VOIRIE ADMISE AU COURS DES EXERCICES 2017 ET 2018.....	13
FIGURE 12 : QUANTITE TOTALE DE DECHETS DE VOIRIE ADMISE SUR SITE ET EVOLUTION DEPUIS 2012	14
FIGURE 13 : QUANTITE TOTALE D'ALGUES ADMISE SUR SITE ET EVOLUTION DEPUIS 2012	15
FIGURE 14 : LOCALISATION DES OUVRAGES DE PRELEVEMENTS D'EAU SOUTERRAINE ET DE LIXIVIATS	17
FIGURE 15 : PHOTOGRAPHIE DU SYSTEME DE DETECTION DE LA RADIOACTIVITE	22
FIGURE 16 : PLUVIOMETRIE OBSERVEE SUR SITE EN 2018.....	24
FIGURE 17 : PHOTOGRAPHIE DU DEPART DE FEU DU 28 AOUT 2018.....	26

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : QUANTITE TOTALE DE DECHETS ADMISE SUR SITE ET EVOLUTION DEPUIS 2012.....	8
TABLEAU 2 : QUANTITE TOTALE DE REFUS CDT ADMISE SUR SITE ET EVOLUTION DEPUIS 2012	9
TABLEAU 3 : QUANTITE TOTALE DE DAE ADMISE SUR SITE ET EVOLUTION DEPUIS 2012.....	10
TABLEAU 4 : QUANTITE TOTALE D'OM ADMISE SUR SITE ET EVOLUTION DEPUIS 2012.....	11
TABLEAU 5 : QUANTITE TOTALE D'ENCOMBRANTS ADMIS SUR SITE ET EVOLUTION DEPUIS 2012.....	12
TABLEAU 6 : QUANTITE TOTALE DE GRAVATS ADMIS SUR SITE ET EVOLUTION DEPUIS 2012.....	13
TABLEAU 7 : QUANTITE TOTALE DE DECHETS VOIRIE ADMIS SUR SITE ET EVOLUTION DEPUIS 2012	14
TABLEAU 8 : QUANTITE TOTALE D'ALGUES ADMISE SUR SITE ET EVOLUTION DEPUIS 2012.....	14
TABLEAU 9 : RESULTATS DES ANALYSES SUR LES EAUX SOUTERRAINES - 2018	18
TABLEAU 10 : RESULTATS DES ANALYSES SUR LES LIXIVIATS - 2018	19
TABLEAU 11: RESULTATS DES ANALYSES SUR LES LIXIVIATS DEPUIS 2015	19
TABLEAU 12 : RESULTATS DES ANALYSES SEMESTRIELLES SUR LA TORCHERE - 2018.....	20
TABLEAU 13 : RESULTATS DU CONTROLE ANNUEL SUR LE RESEAU BIOGAZ - 2018	21
TABLEAU 14 : VARIATIONS DU NIVEAU DU BASSIN CSDND EN 2018	24
TABLEAU 15 : HISTORIQUE DES INCIDENTS SURVENUS SUR LE SITE	26
TABLEAU 16 : ENGAGEMENTS PRIS LORS DE LA CSS DE DECEMBRE 2018	28
TABLEAU 17 : RESPECT DES OBJECTIFS DE LA LTECV	28

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : RAPPORT ET RESULTATS SEMESTRIELS DES PRELEVEMENTS D'EAUX SOUTERRAINES ET DE LIXIVIATS
ANNEXE 2 : COMPTES-RENDUS DES ANALYSES SEMESTRIELLES DE LA TORCHERE ET ANNUELLE DU RESEAU BIOGAZ
ANNEXE 3 : RAPPORT DE VERIFICATION DU PORTIQUE DE CONTROLE DE LA RADIOACTIVITE
ANNEXE 4 : COMPTE-RENDU DES INCIDENTS

PREMIERE PARTIE – INTRODUCTION

1. CONTEXTE ET PRESENTATION DU SITE

A partir de 1979, la Communauté de Communes Nord du Bassin de Thau (CCNBT) a exploité une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) sur la commune de Villeveyrac (34). En date du 1^{er} janvier 2017, la CCNBT est fusionnée avec Thau Agglomération au sein de la communauté d'agglomération française « **Sète Agglopôle Méditerranée** ». La gestion de l'ISDND de Villeveyrac relève désormais de la compétence de Sète Agglopôle Méditerranée conformément aux arrêtés ministériels (AM) et préfectoraux (AP) suivants :

- **AP originel de création du site n°79-72 du 23 juillet 1979,**
- **AP n°95-I-3620 du 24 novembre 1995,**
- **AP complémentaire n°2005-I-2003 du 04 août 2005,**
- **AP de prescriptions complémentaires n°2013-I-2003 du 12 septembre 2013,**
- **AM du 29 mars 2018 autorisant à déroger aux interdictions portant sur l'espèce protégée Pie-grièche à poitrine rose,**
- **AP n° 2018-I-1073 du 28/09/2018 autorisant l'exploitation de l'ISDND suite à la demande d'exploiter le casier Sud,**
- **AP n° 2018-I-1074 du 28/09/2018 instituant des SUP autour de l'ISDND.**

L'installation de Villeveyrac prend place au sein du **complexe Oïkos** regroupant (cf. Figure 1) :

- L'**ISDND**, constituée d'anciens casiers réhabilités et de casiers en cours d'exploitation. Les anciens casiers sont dégazés et le biogaz est traité par torchère. Les lixiviats sont pompés et stockés dans un bassin étanche et traités par évaporation naturelle,
- Une **plate-forme de compostage des déchets verts** et ses équipements connexes,
- Un **centre de tri des déchets ménagers recyclables**, modernisé en 2010. Le centre de tri Oïkos a été mis en service en août 1997. L'installation est autorisée à recevoir un maximum de 6 000 t/an de déchets ménagers pré-triés et à stocker un volume inférieur à 1 000 m³ de matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques,
- Le **bâtiment du siège administratif** comprenant les locaux sociaux,
- Des **locaux techniques** (garage et hangar).

Le présent document constitue le rapport d'activité de l'ISDND de Villeveyrac pour l'exercice 2018.

Ce rapport annuel, synthèse du registre de fonctionnement du site, présente le bilan matière des déchets entrants, les résultats des suivis de protection du milieu naturel (effluents liquides et gazeux), de gestion des équipements (torchère et portique de détection de la radioactivité), le bilan hydrique et les incidents survenus sur site.



FIGURE 1 : VUE AERIENNE DU COMPLEXE OIKOS

DEUXIEME PARTIE – BILANS MATIERE

2. CONTROLE ET ADMISSION DES DECHETS

Avant toute livraison d'un déchet sur le site, tout producteur ou détenteur de déchet non dangereux doit remplir une **Fiche d'Information Préalable** permettant de caractériser le déchet, accompagnée le cas échéant de résultats d'analyses. Après vérification de la conformité du déchet par rapport aux obligations réglementaires du site, un **Certificat d'Acceptation est délivré**. Les apports peuvent commencer à réception de cet accord au poste de réception du site.

A l'arrivée d'un chargement sur le **pont bascule**, l'assistant d'exploitation vérifie l'existence et la validité de l'acceptation préalable pour la nature et la provenance du déchet annoncées par le chauffeur. Si le déchet est conforme, l'assistant complète le registre d'exploitation (numéro d'ordre du camion, date et heure d'arrivée, heure de sortie du camion, nom du transporteur, immatriculation du véhicule, etc.).

Le camion est ensuite **pesé en entrée et en sortie** du site et un ticket de pesée faisant foi est imprimé. Un **Bordereau de Suivi des Déchets** peut également être renseigné à la demande du producteur du déchet. Une fois le camion accepté et pesé, celui-ci se rend au quai de vidage.

En cas de **non-conformité**, le chargement est refusé et la procédure de déclaration d'un chargement non conforme est déclenchée afin d'alerter les services de la Préfecture, conformément à la réglementation.

3. DECHETS ACCEPTES ET INTERDITS

Conformément à l'arrêté ministériel du 15 février 2016 relatif aux ISDND, les déchets accueillis sur le site de Villeveyrac sont exclusivement des **déchets ultimes non dangereux** (refus de tri, déchets industriels banals, fraction non valorisée des ordures ménagères, encombrants, algues, etc.).

La liste de **déchets interdits** au sein du site, telle que définie à l'article 3 dudit arrêté, comprend :

- Les déchets dangereux au sens de l'article R. 541-8 du code de l'Environnement (modifié par Décret n°2016-288 du 10 mars 2016) y compris les déchets dangereux des ménages collectés séparément, mais à l'exception des déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante,
- Les déchets ayant fait l'objet d'une collecte séparée à des fins de valorisation à l'exclusion des refus de tri,
- Les ordures ménagères résiduelles collectées par une collectivité n'ayant mis en place aucun système de collecte séparée,
- Les déchets liquides (tout déchet sous forme liquide, notamment les eaux usées, mais à l'exclusion des boues) ou dont la siccité est inférieure à 30 %,
- Les déchets radioactifs au sens de l'article L. 542-1 du code de l'Environnement (modifié par Ordonnance n°2016-128 du 10 février 2016),
- Les déchets d'activités de soins à risques infectieux provenant d'établissements médicaux ou vétérinaires, non banalisés,
- Les substances chimiques non identifiées et/ou nouvelles qui proviennent d'activités de recherche et de développement ou d'enseignement et dont les effets sur l'homme et/ou sur l'environnement ne sont pas connus (par exemple, déchets de laboratoires, etc.),
- Les déchets de pneumatiques, à l'exclusion des déchets de pneumatiques équipant ou ayant équipé les cycles définis à l'article R. 311-1 du code de la route (modifié par Décret n°2017-208 du 20 février 2017).

4. RESULTATS DE L'EXERCICE 2018

4.1 TONNAGES ADMIS EN 2018 ET COMPARAISON AVEC L'EXERCICE PRECEDENT

Les quantités de déchets admises au sein de l'ISDND de Villeveyrac au cours de l'année 2018 s'élèvent à **9 791,93 tonnes** et correspondent aux plus faibles quantités admises sur les 7 dernières années. Les **ordures ménagères (OM)** et les **encombrants** représentent à eux seuls 8 800,27 tonnes soit près de **89,8 % des déchets accueillis sur le site**.

En 2018, le site a accueilli environ **1 259 tonnes (- 12,9 %)** de déchets en moins que durant l'exercice précédent de 2017. Cette baisse s'explique en grande partie par une diminution d'apport d'OM sur le site d'environ 2 336 tonnes (- 46 %).

En 2018
9 791 t
de déchets

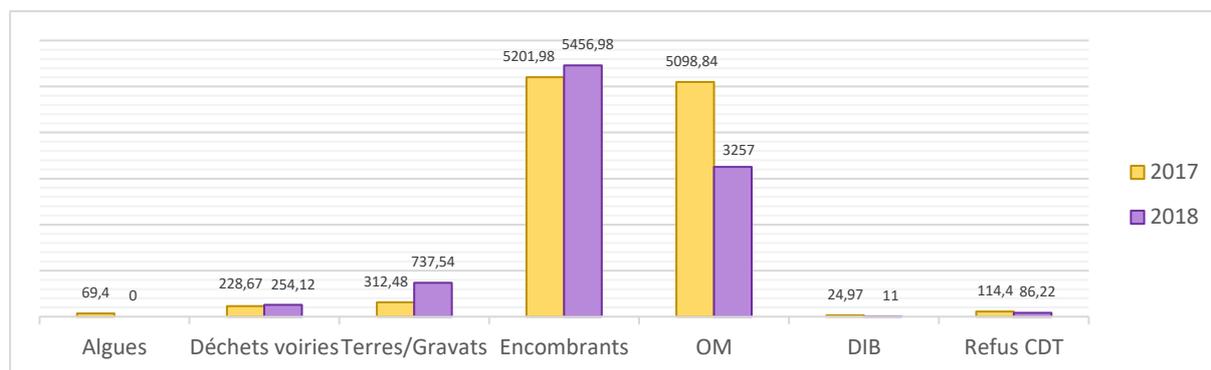


FIGURE 2 : QUANTITE TOTALE ADMISE AU COURS DES EXERCICES 2017 ET 2018

4.2 EVOLUTION DEPUIS 2012

Depuis 2012, la tendance générale, d'un point de vue quantitatif, témoigne d'une **diminution des quantités de déchets admises au sein de l'ISDND de Villeveyrac**, à l'exception de l'exercice de 2013.

Le tonnage le plus élevé de déchets admis sur site, au cours de l'exercice 2013, est de 13 731,38 tonnes. Le plus faible correspondant à l'exercice de 2018.

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Tonnage admis sur site	13 535,58	13 731,38	13 678,75	13 013,22	12 956,96	10 738,26	9 791,93
Evolution avec l'exercice précédent	/	↑	↓	↓	↓	↓	↓
	/	+ 195,80 T	- 52,63 T	- 665,53 T	- 56,26 T	- 2 218,70 T	- 946,33 T

TABEAU 1 : QUANTITE TOTALE DE DECHETS ADMISE SUR SITE ET EVOLUTION DEPUIS 2012

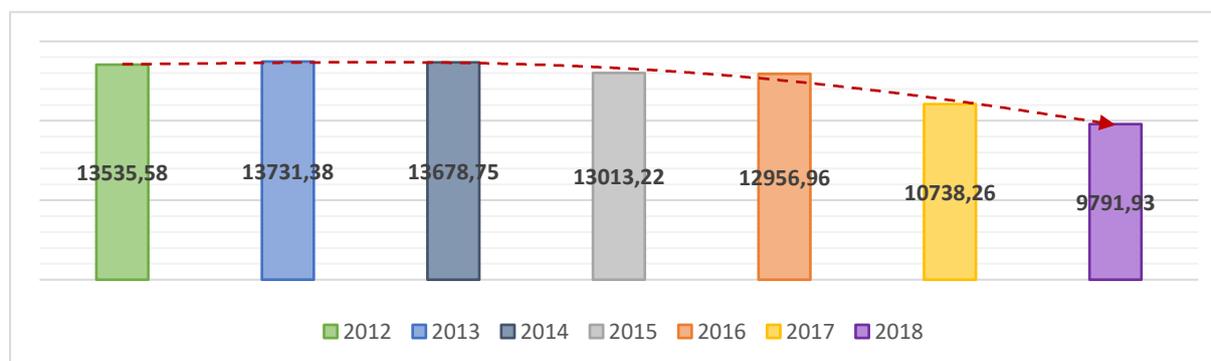


FIGURE 3 : QUANTITE TOTALE DE DECHETS ADMISE SUR SITE ET EVOLUTION DEPUIS 2012

5. RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 PAR TYPE DE DECHET

5.1 REFUS CENTRE DE TRI

5.1.1 TONNAGES ADMIS EN 2018 ET COMPARAISON AVEC L'EXERCICE PRECEDENT

Les quantités de refus de centre de tri (CDT) admises au sein de l'ISDND de Villeveyrac au cours de l'année 2018 s'élèvent à **86,22 tonnes**, correspondant aux plus faibles quantités admises sur les 7 dernières années.

En 2018, le site a accueilli environ 28 tonnes (- 25 %) de déchets en moins que durant l'exercice précédent de 2017.

Depuis 2016, 100 % des refus de tri admis au sein de l'ISDND de Villeveyrac proviennent du centre de tri d'Oïkos.

En 2018
86 t
de refus de CDT

5.1.2 EVOLUTION DEPUIS 2012

Depuis l'exercice de 2015, la tendance générale, d'un point de vue quantitatif, témoigne d'une **très forte diminution des quantités de refus CDT admises au sein de l'ISDND de Villeveyrac.**

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Tonnage admis sur site	915,08	1 032,58	1 049,79	529,44	322,26	114,40	86,22
Evolution avec l'exercice précédent	/	↑	↑	↓	↓	↓	↓
	/	+ 117,50 T	+17,21 T	- 520,35 T	- 207,18 T	- 207,86 T	- 28,18T

TABLEAU 2 : QUANTITE TOTALE DE REFUS CDT ADMISE SUR SITE ET EVOLUTION DEPUIS 2012

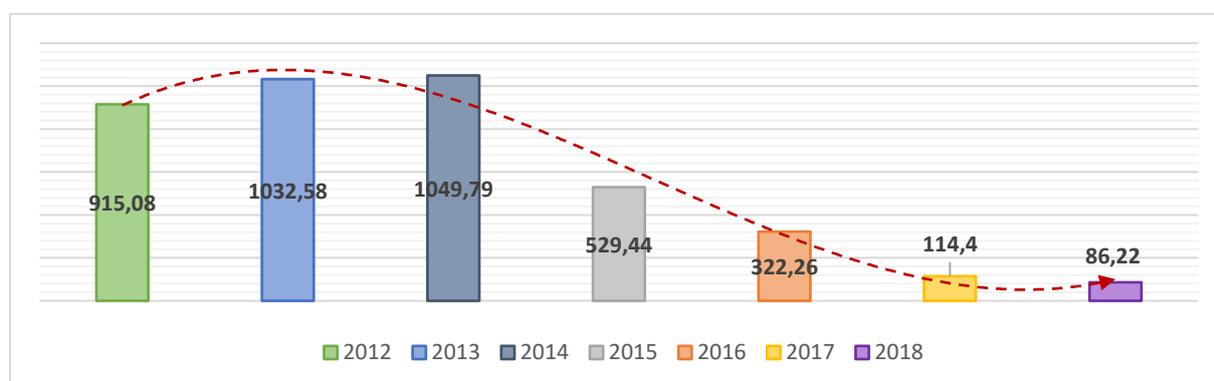


FIGURE 4 : QUANTITE TOTALE DE REFUS CDT ADMISE SUR SITE ET EVOLUTION DEPUIS 2012

5.2 DECHETS D'ACTIVITES ECONOMIQUES

5.2.1 TONNAGES ADMIS EN 2018 ET COMPARAISON AVEC L'EXERCICE PRECEDENT

Les quantités de déchets d'activités économiques (DAE, ex-DIB) admises au sein de l'ISDND de Villeveyrac au cours de l'année 2018 s'élèvent à **11 tonnes** et représentent une baisse importante après les augmentations de l'exercice précédent.

En 2018, le site a accueilli environ 13,97 tonnes (- 56 %) de déchets en moins que durant l'exercice précédent de 2017.

Au cours des trois derniers exercices, 100 % des DAE admis au sein de l'ISDND de Villeveyrac proviennent d'un seul client : en 2016 la société NICOLLIN, en 2017 la CABT SUD et en 2018 la CABT NORD.

En 2018
11 t
de DAE

5.2.2 EVOLUTION DEPUIS 2012

De 2012 à 2016, la tendance générale, d'un point de vue quantitatif, indique une **diminution des quantités de DAE admises au sein de l'ISDND de Villeveyrac**. Après la **forte augmentation sur l'année 2017**, on note une **baisse des quantités de DAE admises sur site en 2018** reprenant ainsi la tendance des années précédentes.

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Tonnage admis sur site	23,56	5,88	7,88	2,46	2,34	24,97	11
Evolution avec l'exercice précédent	/	↓	↑	↓	↓	↑	↓
	/	-17,68 T	+2,00 T	-5,42 T	-0,12 T	+22,63 T	-13,97 T

TABLEAU 3 : QUANTITE TOTALE DE DAE ADMISE SUR SITE ET EVOLUTION DEPUIS 2012

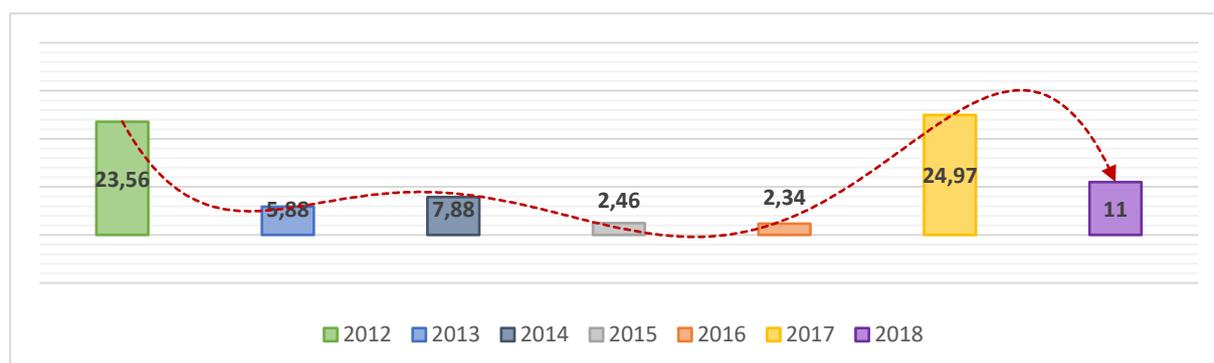


FIGURE 5 : QUANTITE TOTALE DE DAE ADMISE SUR SITE ET EVOLUTION DEPUIS 2012

5.3 ORDURES MENAGERES

5.3.1 TONNAGES ADMIS EN 2018 ET COMPARAISON AVEC L'EXERCICE PRECEDENT

Les quantités d'ordures ménagères (OM) admises au sein de l'ISDND de Villeveyrac au cours de l'année 2018 s'élèvent à **3 257,07 tonnes**, correspondant aux plus faibles quantités admises sur les 7 dernières années.

En 2018, la **part d'OM destinée au stockage est en nette diminution** par rapport à l'exercice précédent de 2017 (- 36,1 %, soit 1 842 tonnes). Cette diminution s'explique en grande partie par le **transfert d'environ 4 427 tonnes d'OM** vers l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Sète.

En 2018
3 257 t
d'OM

Au cours des deux derniers exercices, près de 95 % des OM réceptionnées sur le site proviennent de la **CABT NORD**. Parmi les 5 % restants, la ville de Mèze est le 2^{ème} plus gros contributeur à l'apport total d'OM sur le site, mais les quantités demeurent négligeables.

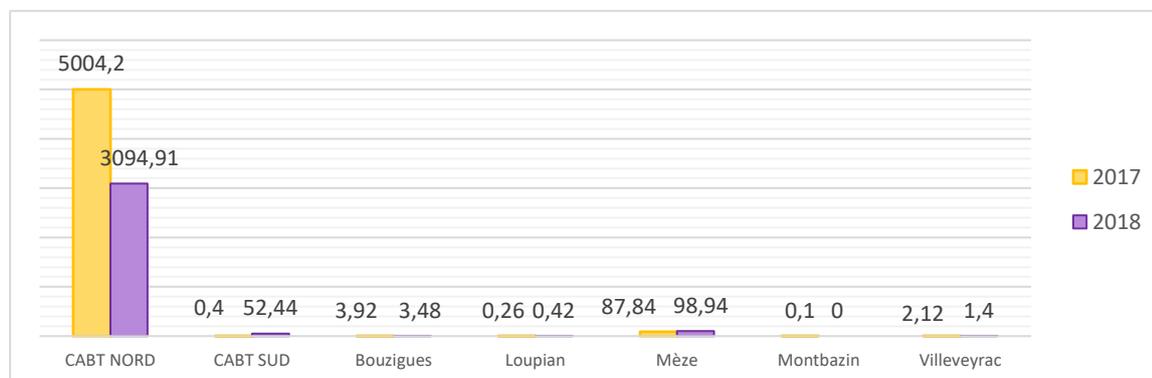


FIGURE 6 : QUANTITE D'OM ADMISE AU COURS DES EXERCICES 2017 ET 2018

5.3.2 EVOLUTION DEPUIS 2012

Au cours des 7 dernières années, la tendance générale, d'un point de vue quantitatif, indique une **diminution des quantités d'OM admises au sein de l'ISDND de Villeveyrac**. Le maximum correspondant à l'année 2012, avec environ 7 780 tonnes, et le minimum à l'année 2018.

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Tonnage admis sur site	7 777,23	7 645,46	7 709,34	7 469,60	7 359,58	5 098,84	3 257,07
Evolution avec l'exercice précédent	/	↓	↑	↓	↓	↓	↓
	/	- 131,77 T	+ 63,88 T	- 239,74 T	- 110,32 T	- 2 260,74 T	- 1 813,59 T

TABLEAU 4 : QUANTITE TOTALE D'OM ADMISE SUR SITE ET EVOLUTION DEPUIS 2012

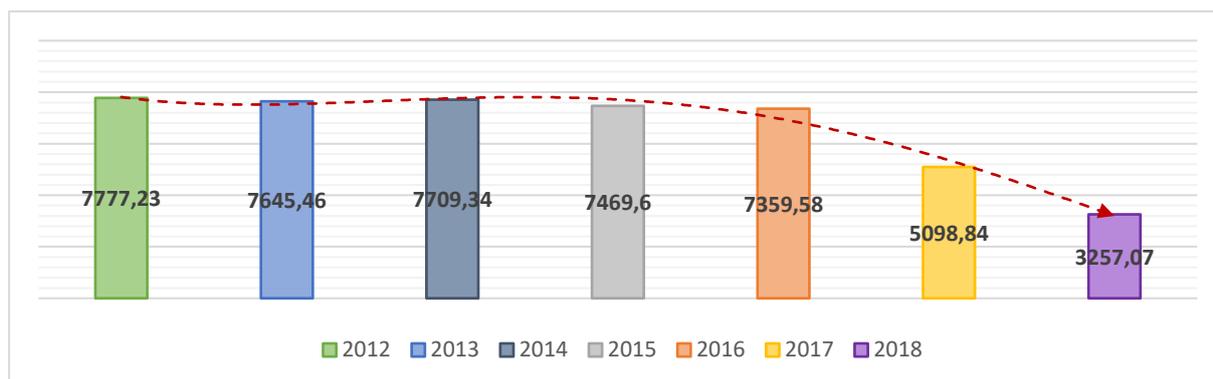


FIGURE 7 : QUANTITE TOTALE D'OM ADMISE SUR SITE ET EVOLUTION DEPUIS 2012

5.4 ENCOMBRANTS

5.4.1 TONNAGES ADMIS EN 2018 ET COMPARAISON AVEC L'EXERCICE PRECEDENT

Les quantités d'encombrants (déchèterie, dépôts sauvages et autres) admises au sein de l'ISDND de Villeveyrac au cours de l'année 2018 s'élèvent à **5 456,98 tonnes**, correspondant aux plus fortes quantités admises sur les 7 dernières années.

Les encombrants provenant des déchèteries représentent à eux seuls près de 95 % des quantités totales d'encombrants. Les 5 % restants provenant du nettoyage des dépôts sauvages et autres.

En 2018, le site a accueilli environ **255 tonnes (+ 4,9 %) de déchets en plus que durant l'exercice précédent de 2017**.

Au cours des deux derniers exercices, près de 94 % des encombrants réceptionnés sur le site proviennent de la **CABT NORD**. Parmi les 5 % restants, les villes de Poussan et de Mèze sont les 2^{ème} et 3^{ème} plus gros contributeurs à l'apport total d'encombrants sur le site (mais en quantités négligables).

En 2018
5 457 t
d'encombrants

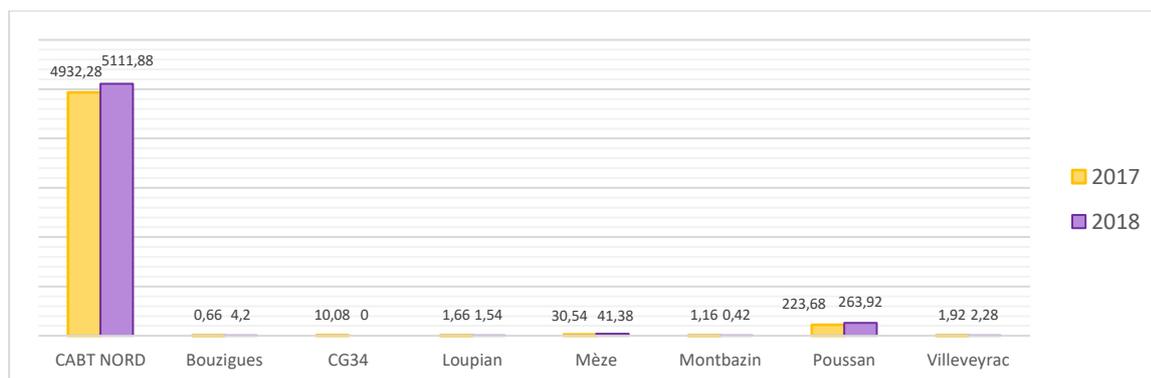


FIGURE 8 : QUANTITE D'ENCOMBRANTS ADMISE AU COURS DES EXERCICES 2017 ET 2018

5.4.2 EVOLUTION DEPUIS 2012

Depuis 2012, la tendance générale, d'un point de vue quantitatif, indique une **augmentation des quantités d'encombrants, admises au sein de l'ISDND de Villeveyrac**.

Le tonnage le plus élevé d'encombrants admis sur site est réalisé au cours de l'exercice 2018. Le plus faible correspond à l'exercice de 2013 avec près de 4 200 tonnes.

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Tonnage admis sur site	4 240,73	4 192,80	4 396,59	4 530,04	4 791,81	5 201,98	5 456,98
Evolution avec l'exercice précédent	/	↓	↑	↑	↑	↑	↑
	/	- 47,93 T	+ 203,79 T	+ 133,45 T	+ 261,77 T	+ 410,17 T	+ 255,00 T

TABLEAU 5 : QUANTITE TOTALE D'ENCOMBRANTS ADMIS SUR SITE ET EVOLUTION DEPUIS 2012

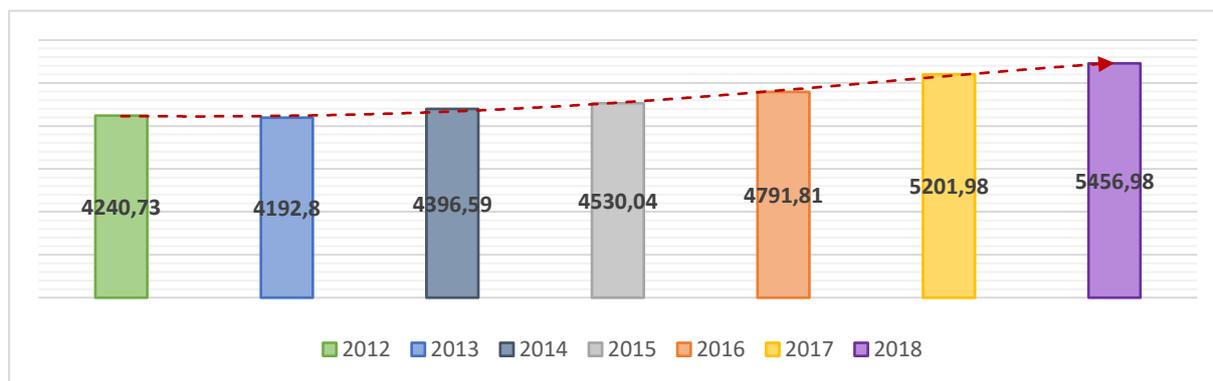


FIGURE 9 : QUANTITE TOTALE D'ENCOMBRANTS ADMISE SUR SITE ET EVOLUTION DEPUIS 2012

5.5 GRAVATS ET TERRES

5.5.1 TONNAGES ADMIS EN 2018 ET COMPARAISON AVEC L'EXERCICE PRECEDENT

Les quantités de gravats admises au sein de l'ISDND de Villeveyrac au cours de l'année 2018 s'élèvent à **737,54 tonnes**, correspondant aux plus fortes quantités admises sur les 7 dernières années. Ces gravats sont essentiellement utilisés comme remblai d'exploitation, en particulier **pour faire face aux fortes pluies** survenues au cours de l'année 2018, mais également pour améliorer la stabilisation de la voirie d'accès et de l'aire de dépôt sur le haut du casier.

En 2018, le site a accueilli environ **442 tonnes (+ 150 %) de déchets inertes en plus que durant l'exercice précédent de 2017**.

Au cours des trois derniers exercices, 100 % des gravats réceptionnés sur le site proviennent de la **CABT NORD**.

Il est à noter que **1 700 tonnes de déchets inertes d'origine conchylicole, en provenance de l'usine de traitement de Mèze**, ont également été admis sur le site pour limiter les envois de déchets.

En 2018
737 t
de terres et
gravats

5.5.2 EVOLUTION DEPUIS 2012

Depuis 2012, la tendance générale, d'un point de vue quantitatif, indique une **augmentation des quantités de terres et gravats admises au sein de l'ISDND de Villeveyrac**, à l'exception de l'année 2014.

Le tonnage le plus élevé de terres et gravats admis sur site est réalisé au cours de l'exercice 2018. Le plus faible correspond à l'exercice de 2014 avec environ 110 tonnes.

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Tonnage admis sur site	165,5	320,09	110,2	147,64	237,44	312,48	737,54
Evolution avec l'exercice précédent	/	↑	↓	↑	↑	↑	↑
	/	+ 154,59 T	- 209,89 T	+ 37,44 T	+ 89,8T	+ 75,04 T	+ 425,06 T

TABLEAU 6 : QUANTITE TOTALE DE GRAVATS ADMIS SUR SITE ET EVOLUTION DEPUIS 2012

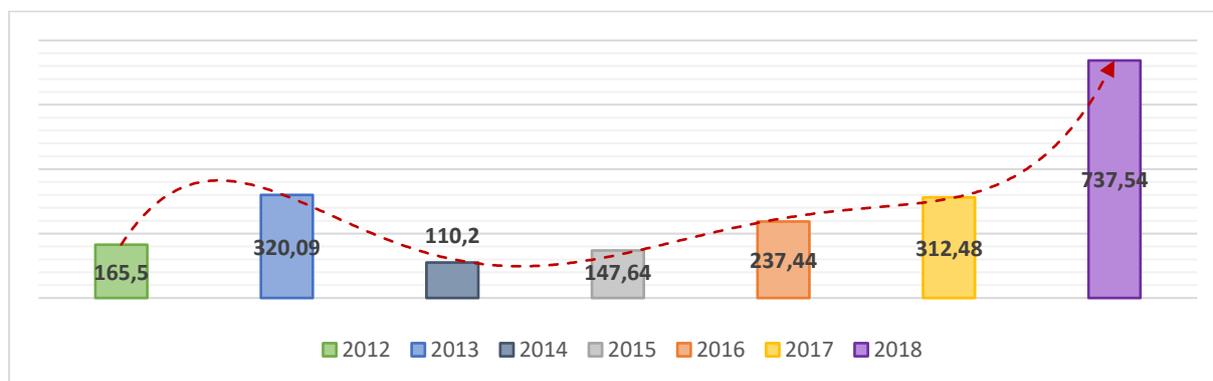


FIGURE 10 : QUANTITE TOTALE DE TERRES ET GRAVATS ADMISE SUR SITE ET EVOLUTION DEPUIS 2012

5.6 DECHETS DE VOIRIE

5.6.1 TONNAGES ADMIS EN 2018 ET COMPARAISON AVEC L'EXERCICE PRECEDENT

Les quantités de déchets de voirie admises au sein de l'ISDND de Villeveyrac au cours de l'année 2018 s'élèvent à **254,12 tonnes**, correspondant à la première hausse des quantités depuis 2013.

En 2018, le site a accueilli environ **25 tonnes (+ 11 %) de déchets en plus que durant l'exercice précédent de 2017.**

Au cours des deux derniers exercices, près de 73 % des déchets de voirie réceptionnés sur le site proviennent de la ville de Mèze. Parmi les 27 % restants, les villes de Loupian et Poussan sont les 2^{ème} et 3^{ème} plus gros contributeurs à l'apport total de déchets de voirie sur le site.

En 2018
254 t
de déchets
voirie

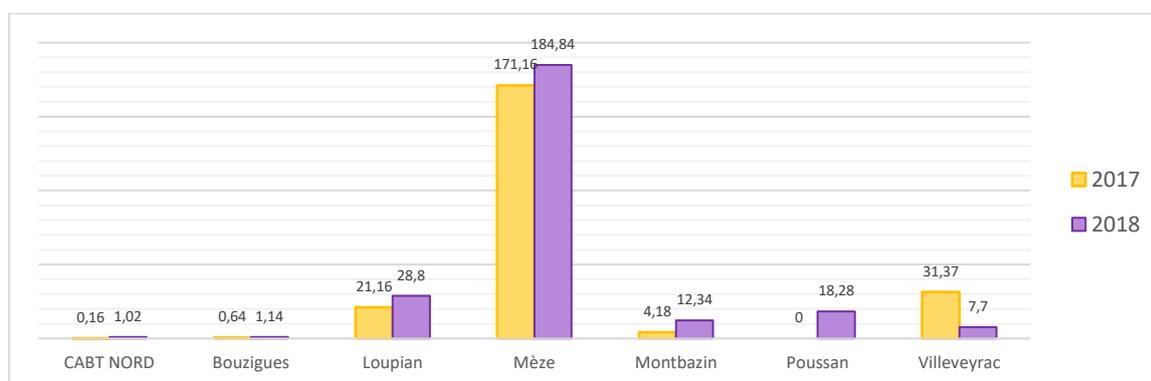


FIGURE 11 : QUANTITE DE DECHETS DE VOIRIE ADMISE AU COURS DES EXERCICES 2017 ET 2018

5.6.2 EVOLUTION DEPUIS 2012

Depuis 2012, la tendance générale, d'un point de vue quantitatif, indique une **diminution des quantités de déchets de voirie** admises au sein de l'ISDND de Villeveyrac. Malgré la faible hausse des quantités sur l'exercice 2018, cette tendance reste observable.

Le tonnage le plus élevé de déchets de voirie admis sur site est réalisé au cours de l'exercice 2013, avec près de 370 tonnes. Le plus faible correspond à l'exercice de 2017.

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Tonnage admis sur site	299,50	366,37	334,41	313,00	300,20	228,67	243
Evolution avec l'exercice précédent	/	↑	↓	↓	↓	↓	↑
	/	+ 66,87 T	- 31,96 T	- 21,41 T	- 12,80 T	- 71,53 T	+ 14,45 T

TABLEAU 7 : QUANTITE TOTALE DE DECHETS VOIRIE ADMIS SUR SITE ET EVOLUTION DEPUIS 2012

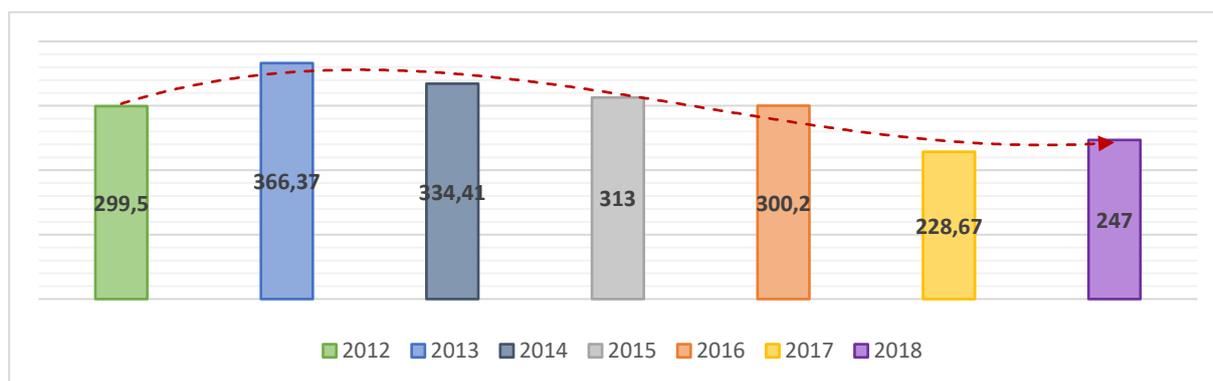


FIGURE 12 : QUANTITE TOTALE DE DECHETS DE VOIRIE ADMISE SUR SITE ET EVOLUTION DEPUIS 2012

5.7 ALGUES

5.7.1 TONNAGES ADMIS EN 2018 ET COMPARAISON AVEC L'EXERCICE PRECEDENT

Aucune algue n'a été admise au sein de l'ISDND de Villeveyrac au cours de l'exercice de 2018.

En 2018, **les tonnages d'algues ont diminué de 100 % par rapport à l'exercice précédent de 2017**. Après trois années de réception d'algues, dont 2017 qui a connu les plus fortes quantités, l'exercice 2018 se distingue par l'absence de ce flux.

**En 2018
0 t
d'algues**

5.7.2 EVOLUTION DEPUIS 2012

L'ISDND de Villeveyrac n'a réceptionné aucune algue lors des exercices 2012, 2013 et 2014. Sur les trois derniers exercices, le tonnage le plus élevé d'algues admis sur site est réalisé au cours de l'exercice 2017. Le plus faible correspond à l'exercice de 2016, avec 5,5 tonnes.

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Tonnage admis sur site	0,00	0,00	0,00	28,00	5,52	69,40	0,00
Evolution avec l'exercice précédent	/	=	=	↑	↓	↑	↓
	/	0,00	0,00	+ 28,00 T	- 22,48 T	+ 63,88 T	- 69,40 T

TABLEAU 8 : QUANTITE TOTALE D'ALGUES ADMISE SUR SITE ET EVOLUTION DEPUIS 2012

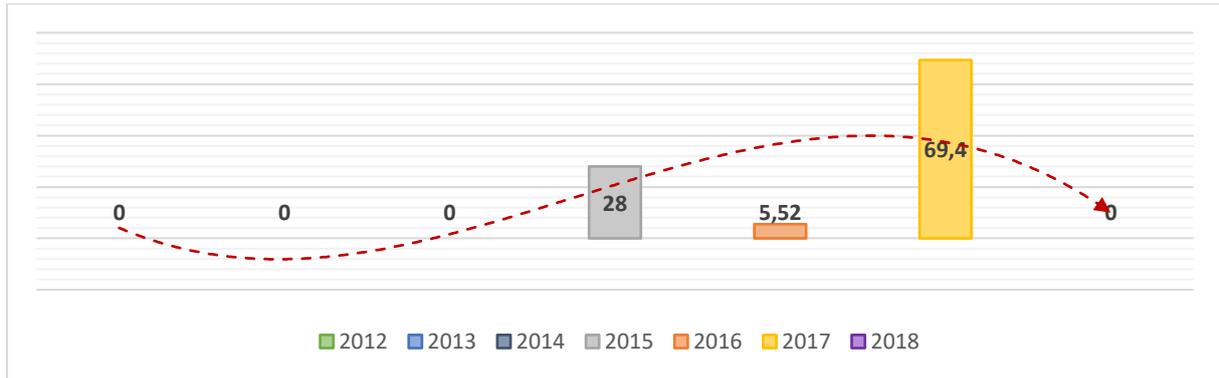


FIGURE 13 : QUANTITE TOTALE D'ALGUES ADMISE SUR SITE ET EVOLUTION DEPUIS 2012

TROISIEME PARTIE : PROTECTION DU MILIEU NATUREL

6. EFFLUENTS LIQUIDES

Conformément à l'arrêté d'exploitation du site actuellement en vigueur :

- **La qualité des eaux souterraines** est contrôlée semestriellement au niveau de **trois ouvrages** : deux piézomètres (P1 et P2) et un forage profond (Pbeauxite),
- **La qualité des lixiviats** est contrôlée semestriellement au niveau de **deux bassins de stockage** : le bassin dit « CSDND » et le bassin de la plateforme de compostage.



FIGURE 14 : LOCALISATION DES OUVRAGES DE PRELEVEMENTS D'EAU SOUTERRAINE ET DE LIXIVIATS

6.1 QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES

Les prélèvements ont été effectués par **A2E Environnement**, les 19 avril (1^{er} semestre) et 4 octobre 2018 (2^{ème} semestre). Il n'y a pas eu de prélèvement au droit P2 au second semestre car celui-ci présentait un niveau d'eau insuffisant.

Les rapports d'analyses sont fournis en Annexe 1 et synthétisés dans le Tableau 9.

En comparant, à titre indicatif, les résultats obtenus avec les limites et références de qualité des eaux destinés à la consommation humaine (arrêté ministériel du 11 janvier 2007), les constatations suivantes sont observées :

- Un dépassement significatif des valeurs seuils au droit de P1 pour les semestres 1 et 2 sur les paramètres suivants : conductivité à 25°C, chlorures, sulfates, COT, fer et sodium. Un faible dépassement des valeurs seuils au droit de P1 sur le paramètre manganèse (semestre 2). Ces anomalies restent cohérentes avec les résultats obtenus depuis 2015.
- Un dépassement significatif des valeurs seuils au droit de P2 sur les paramètres suivants : conductivité à 25°C, chlorures, sulfates, COT, l'ammonium et manganèse.
- Au droit de Pbeauxite aucun dépassement n'est à noter. La comparaison avec les résultats obtenus depuis 2015 sur Pbeauxite ne montre pas d'augmentation des paramètres suivis.

Ces anomalies révèlent l'influence résiduelle des anciens casiers centraux historiques qui ne font pas l'objet d'étanchéité de fond.

CAMPAGNE 2018	Unité	P1		P2		Pbaurite		Réf. indicative*
		1 ^{er} sem.	2 ^{ème} sem.	1 ^{er} sem.	2 ^{ème} sem.	1 ^{er} sem.	2 ^{ème} sem.	
Conductivité à 25°C	µS/cm	5 650	9 440	3 180	/	564	578	> 200 et < 1 100
Nitrates (NO3)	mg NO3/L	26,9	< 1	< 1	/	2,66	2,22	50,0
Azote nitrique	mg N-NO3/L	6,08	< 0,22	< 0,2	/	0,60	0,50	/
Nitrites (NO2)	mg NO2/L	< 0,04	< 0,04	< 0,04	/	< 0,04	< 0,04	0,50
Azote nitreux	mg N-NO2/L	< 0,01	< 0,01	< 0,01	/	< 0,01	< 0,01	/
Chlorures	mg/L	1370	2 230	527	/	19,5	19,3	250,0
Chrome IV	mg/L	< 0,01	< 0,01	< 0,01	/	< 0,01	< 0,01	/
Sulfates (SO4)	mg SO4/L	925	693	636	/	13,3	14,7	250,0
Orthophosphates (P)	mg P/L	< 0,03	< 0,03	< 0,03	/	< 0,03	< 0,03	/
Orthophosphates (PO4)	mg PO4/L	< 0,1	< 0,1	< 0,1	/	< 0,1	< 0,1	/
DCO	mg O2/L	95	100	43	/	< 30	< 10	/
COT	mg/L	21	12	7	/	0,7	< 0,5	2,0
Azote ammoniacal	mg N/L	< 0,5	< 0,5	0,5	/	< 0,5	< 0,5	/
Ammonium	mg NH4/L	< 0,6	< 0,6	0,7	/	< 0,6	< 0,6	0,1
Indice phénol	µg/L	< 10	< 10	< 10	/	< 10	< 10	/
Arsenic (As)	mg/L	< 0,01	< 0,01	< 0,01	/	< 0,01	< 0,01	0,01
Cadmium (Cd)	mg/L	< 0,01	< 0,01	< 0,01	/	< 0,01	< 0,01	0,005
Calcium (Ca)	mg/L	342	790	377	/	76,1	78,2	/
Chrome (Cr)	mg/L	< 0,01	< 0,01	< 0,01	/	< 0,01	< 0,01	0,05
Cuivre (Cu)	mg/L	< 0,02	< 0,02	< 0,02	/	< 0,02	< 0,02	2,0
Fer (Fe)	mg/L	1,04	0,75	0,19	/	0,02	0,03	0,2
Magnésium (Mg)	mg/L	78,6	195	47,2	/	18,9	18,2	
Manganèse (Mn)	mg/L	0,01	0,07	0,32	/	< 0,01	< 0,01	0,05
Nickel (Ni)	mg/L	< 0,01	< 0,01	< 0,01	/	< 0,01	< 0,01	0,02
Plomb (Pb)	mg/L	< 0,01	< 0,01	< 0,01	/	< 0,01	< 0,01	0,01
Potassium (K)	mg/L	7,63	17,5	7,04	/	0,48	0,87	/
Sodium (Na)	mg/L	732	1 010	323	/	8,96	8,96	200,0
Zinc (Zn)	mg/L	< 0,02	< 0,02	< 0,02	/	< 0,02	< 0,02	/
Mercure (Hg)	µg/L	< 0,5	< 0,5	< 0,5	/	< 0,5	< 0,5	0,001
Somme métaux lourds	mg/L	< 0,09	< 0,09	< 0,09	/	< 0,09	< 0,09	/
HCT totaux (8 tranches)	mg/L	< 0,5	< 0,5	< 0,5	/	< 0,5	< 0,5	/
Coliformes thermotolérants	NPP/100 ml	< 30	< 30	< 30	/	< 30	230	0,0
Entérocoques intestinaux	NPP/100 ml	< 60	< 60	< 60	/	< 60	< 60	0,0

NB : * : limites et références de qualité des eaux destinés à la consommation humaine (arrêté ministériel du 11 janvier 2007)

TABLEAU 9 : RESULTATS DES ANALYSES SUR LES EAUX SOUTERRAINES - 2018

6.2 QUALITE DES LIXIVIATS

Les prélèvements ont été effectués par **A2E Environnement**, les 19 avril (1^{er} semestre) et 4 octobre 2018 (2^{ème} semestre).

Les rapports d'analyses sont fournis en Annexe 1 et synthétisés dans le Tableau 10.

CAMPAGNE 2018	Unité	Bassin lixiviats (PF compostage)		Bassin lixiviats (CSDND)	
		1 ^{er} sem.	2 ^{ème} sem.	1 ^{er} sem.	2 ^{ème} sem.
Conductivité à 25°C	µS/cm	1 380	6 700	11 100	17 300
Matières en suspension	mg/L	38	180	/	/
Chrome IV	mg/L	< 0,10	< 0,50	/	/
DCO	mg O2/L	575	3 100	1 790	3 400
COT	mg/L	140	920	390	830
DBO5	mg O2/L	26	460	170	680
Fluorures	mg/L	< 0,5	< 0,5	/	/
Azote ammoniacal	mg N/L	2,7	26	85	44
Ammonium	mg NH4/L	3,5	34	110	34
Azote Kjeldahl (NTK)	mg N/L	18,7	83,6	160	171
Indice phénol	µg/L	14	24	/	/
Arsenic (As)	mg/L	< 0,01	0,02	/	/
Cadmium (Cd)	mg/L	< 0,01	< 0,01	/	/
Phosphore (P)	mg P/L	2,8	6,7	3,9	4,5
Plomb (Pb)	mg/L	< 0,01	< 0,01	/	/
Mercure (Hg)	µg/L	< 0,5	< 0,5	/	/
HCT totaux (8 tranches)	mg/L	< 0,5	< 0,5	/	/

TABLEAU 10 : RESULTATS DES ANALYSES SUR LES LIXIVIATS - 2018

Les résultats des analyses au sein du bassin lixiviats obtenu depuis 2015 montrent des lixiviats relativement stabilisés. Les résultats obtenus pour la conductivité, le pH et la température ne révèlent pas de tendance ou d'anomalie particulière. Les tendances observées depuis 2015 sont à la hausse pour les paramètres DBO5 et DCO. Les résultats d'analyse obtenus sur les différentes formes d'azote et le phosphore révèlent des teneurs qui semblent se stabiliser.

Paramètres	Unité	24/03/15	11/02/16	10/08/16	03/08/17	20/11/17	19/04/18	05/10/19
Conductivité	mS/cm	12.7	/	/	16.1	19.5	11.6	17.2
pH	Unité pH	8.41	9	9.9	8.65	8.8	8.16	8.5
Température	°C15.2	15.2	/	/	28.7	9.05	18.5	23.5
DBO5	mg O2/L	32	132	38	170	1170	170	680
DCO	mg O2/L	1 680	/	3 275	2 620	4 210	1 790	3 400
Carbone organique	mg/L	560	900	1 414	1 100	1 100	390	830
Ammonium	mg NH4/L	490	/	/	94	120	85	44
Azote ammoniacal	mg N/L	380	23	21.4	73	95	110	34
Azote Kjeldahl	mg N/L	435	136	124.5	189	178	160	171
Phosphore total	mg P/L	/	6.3	11.5	5.4	7.8	3.9	4.5

TABLEAU 11: RESULTATS DES ANALYSES SUR LES LIXIVIATS DEPUIS 2015

7. EFFLUENTS GAZEUX

7.1 CONTROLE DE LA TORCHERE

Les interventions et les analyses semestrielles sur la torchère ont été réalisées par la **Lyonnaise d'Environnement et de Services** le 5 janvier 2018 (semestre 1) et le 3 juillet 2018 (semestre 2). Au cours de ces interventions, l'entretien suivant a été réalisé sur la torchère :

- Intervention du 1^{er} semestre :
 - Le nettoyage de la cellule de détection de flamme,
 - Le remplacement des électrodes d'allumage,
 - Le graissage des paliers du surpresseur,
 - Le serrage des connections.
- Intervention du 2nd semestre :
 - Le nettoyage de la cellule de détection de flamme,
 - Le graissage des paliers du surpresseur,
 - Le serrage des connections.

Les résultats des **analyses semestrielles** sont donnés en Annexe 2 et synthétisés dans le Tableau 12. La torchère a fonctionné 1 250 heures en 2018, soit en moyenne environ 3h par jour. Le volume de biogaz traité est de 70 000 à 80 000 m³ en 2018.

CAMPAGNE 2018		Unités	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 2
Paramètres			05/01/2018	(avant réglage) 03/07/2018	(après réglage) 03/07/2018
Torchère (biogaz base)					
Q	m ³ /h		65	67	61
T° flamme	°C		904	908	912
P	mbar		13,2	15,3	15,1
DP	mbar		- 5,8	- 8,0	- 10,0
CH ₄	%		22,6	22,1	20,0
CO ₂	%		12,6	16,0	14,3
O ₂	%		11,7	4,0	4,6
H ₂ S	ppm		91	73	81
H ₂	ppm		0	0	1
CO	ppm		2	0	0
T° gaz	°C		21,2	35,2	35,2
HR	%		75,7	87,0	87,0
Td	°C		16,7	32,0	32,0
H ₂ O	%		1,1	1,3	1,3
N ₂	%		44,0	15,0	17,3
Divers	%		8,0	41,5	42,5
Torchère (fumées sèches)					
CO ₂	% ou ppm		7,8	7,8	/
O ₂	% ou ppm		8,5	8,7	/
CO	% ou ppm		0	0	/
SO ₂	% ou ppm		2,5	5,0	/
SO ₂	mg/Nm ³		7,2	14,3	/
SO ₂	mg/Nm ³ à 11% O ₂		5,7	11,6	/

TABLEAU 12 : RESULTATS DES ANALYSES SEMESTRIELLES SUR LA TORCHERE - 2018

7.2 CONTROLE DU RESEAU BIOGAZ

Les **analyses annuelles** sur les 16 puits du réseau biogaz ont été réalisées par la **Lyonnaise d'Environnement et de Services** le 3 juillet 2018 (semestre 2).

Les résultats de ces **analyses** sont donnés en Annexe 2 et synthétisés dans le Tableau 13.

Puits	Dep (mb)	% CH4	% CO2	% O2	Observation
P1	> 0	0,00	2,1	12,7	RAS
P2	- 2,2	11,2	13,1	4,2	RAS
P3	- 8,3	5,0	11,1	5,2	RAS
P4	- 9,5	0,1	0,1	15,3	Vanne grippée, bouchée.
P5	- 9,5	39	26,6	3,4	Légère ouverture.
P6	- 0,1	0,5	6,2	11,0	Légère fermeture.
P7	- 9,1	0,0	0,0	15,6	Légère fermeture. Bouché
P8	- 6,6	7,9	3,4	8,3	Légère fermeture.
P9	- 1,1	0,1	3,2	13,8	Légère fermeture.
P10	- 8,9	34,1	16,3	3,6	Légère ouverture. Puits non étanche, fuite via presse étoupe sur tête de puits.
P11	0	1,3	7,7	13,8	Légère fermeture.
P12	- 2,6	0,1	1,4	14,8	Légère fermeture.
P13	- 0,6	0,1	1,4	14,6	Légère fermeture.
P14	- 7,2	3,2	1,6	14,2	Légère fermeture.
P15	- 6,6	19,0	17,4	1,6	Légère ouverture.
P16	- 1,6	0,6	14,9	1,3	Légère fermeture.

TABLEAU 13 : RESULTATS DU CONTROLE ANNUEL SUR LE RESEAU BIOGAZ – 2018

Des travaux d'entretien ont eu lieu en ce début d'année 2019 dans le cadre des travaux de réalisation du Casier Sud et de la mise en place du réseau biogaz du Casier Nord.

8. PORTIQUE DE CONTROLE DE LA RADIOACTIVITE

Le site de Villeveyrac est équipé d'un **système de détection de la radioactivité** qui est mis en œuvre pour le **contrôle systématique des déchets entrant** : son objectif est de confirmer l'absence de déchets radioactifs.

Le bon fonctionnement de ce dispositif fait l'objet d'une vérification, par une société agréée, a minima **une fois par an**.

Au cours de l'exercice 2018, le portique de détection de la radioactivité a fait l'objet d'une visite de conformité le 4 septembre 2018 par la société @m2c (Automatisme – Mesure – Contrôle et Conseil). Celle-ci a permis de valider la **conformité** de l'équipement.

Le compte-rendu est fourni en Annexe 3.

Aucune détection de déchets radioactifs n'est à signaler pour l'année 2018.



FIGURE 15 : PHOTOGRAPHIE DU SYSTEME DE DETECTION DE LA RADIOACTIVITE

QUATRIEME PARTIE : BILAN HYDRIQUE DU SITE

9. PLUVIOMETRIE A OÏKOS

Les données pluviométriques sont issues de la station d'épuration (STEP) de Villeveyrac. Du fait de la proximité de cette installation, ces données sont représentatives des précipitations survenues sur le site d'Oïkos en 2018.

Un cumul de **948,00 mm** d'eau a été enregistré au cours de l'année 2018, avec :

- Un maximum enregistré au cours du mois de février avec 204 mm,
- Un minimum, enregistré au cours du mois de septembre avec 0 mm,
- Une période présentant une pluviométrie relativement élevée, entre janvier et avril,
- Une période présentant une pluviométrie très faible, entre juillet et septembre.

A titre comparatif, la pluviométrie enregistrée en 2017 était 51 % plus basse que celle de 2018, avec un cumul s'élevant à 465 mm. L'année 2018 constitue donc une année particulièrement exceptionnelle en termes de cumul de pluie.

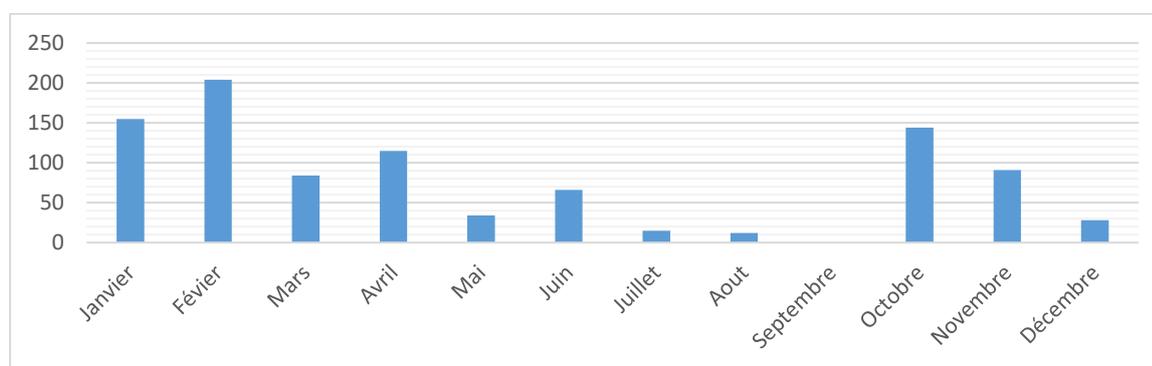


FIGURE 16 : PLUVIOMETRIE OBSERVEE SUR SITE EN 2018

10. FONCTIONNEMENT DU BASSIN DE LIXIVIATS

Au cours de l'année 2018, le niveau du bassin « CSDND » de stockage des lixiviats a oscillé entre **169 et 250 cm**. Les niveaux du bassin les plus bas sont enregistrés durant les semaines 1 à 5 (de janvier à février) ; les niveaux du bassin les plus hauts sont, quant à eux, enregistrés durant les semaines 17 à 31 (d'avril à août).

Au cours de la 26^{ème} semaine (du 25 au 29 juin), environ 200m³ ont été transférés du bassin de lixiviats ISDND vers la STEP d'Agde en vue de leur traitement, ce qui a permis de réduire la hauteur du bassin de 250 cm à 235 cm.

N° semaine	Hauteur (cm)								
1	175	12	215	23	250	34	220	45	215
2	180	13	215	24	250	35	220	46	215
3	180	14	225	25	250	36	215	47	215
4	185	15	225	26	235	37	215	48	220
5	190	16	225	27	235	38	215	49	220
6	200	17	235	28	230	39	215	50	220
7	200	18	240	29	230	40	220	51	225
8	200	19	240	30	230	41	220	52	225
9	200	20	240	31	230	42	225	53	225
10	200	21	245	32	225	43	220		
11	210	22	245	33	220	44	169		

TABLEAU 14 : VARIATIONS DU NIVEAU DU BASSIN CSDND EN 2018

CINQUIEME PARTIE : INCIDENTS

11. HISTORIQUE DES INCIDENTS SURVENUS SUR SITE

De 2014 à 2017, l'ISDND de Villeveyrac a connu 5 départs de feu : 2 en 2015, 1 en 2016 et 2 en 2017.

Date	Type	Description	Dégâts
12/08/2017	Incendie	Un incendie est déclaré vers 00h00 dans le casier en cours d'exploitation. L'intervention rapide de tous les services a permis d'éviter la propagation du feu.	Superficie de déchets brûlés : environ 250 m ² . Bordure en géotextile et géomembrane a été très légèrement touchée
26/06/2017	Incendie	Un incendie est déclaré vers 04h00 dans le casier en cours d'exploitation. L'intervention rapide de tous les services a permis d'éviter la propagation du feu.	Superficie de déchets brûlés : environ 400 m ² . Aucune dégradation sur le géotextile et la géomembrane.
23/08/2016	Incendie	Un incendie est déclaré vers 17h00 avec reprise vers 23h05 dans le casier en cours d'exploitation. L'intervention rapide de tous les services a permis d'éviter la propagation du feu.	Superficie de déchets brûlés : environ 500 m ² . Aucune dégradation sur le géotextile et la géomembrane.
22/09/2015	Incendie	Un incendie est déclaré dans le casier en cours d'exploitation. L'intervention rapide de tous les services a permis d'éviter la propagation du feu.	Superficie brûlée : environ 20 m ² . Aucune dégradation sur le géotextile et la géomembrane.
10/05/2015	Incendie	Un incendie est déclaré vers 18h30 dans le casier en cours d'exploitation. L'intervention rapide de tous les services a permis d'éviter la propagation du feu.	Superficie brûlée : environ 280 m ² dont 260 m ² de géomembrane. Aucune dégradation sur le géotextile.

TABLEAU 15 : HISTORIQUE DES INCIDENTS SURVENUS SUR LE SITE

12. INCIDENTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 2018

Au cours de l'exercice 2018, **un départ de feu est à noter sur l'ISDND de Villeveyrac**. Il s'est déclaré le 28 août 2018 aux alentours de 20h00 **au centre du casier en cours d'exploitation**. L'alerte a été donnée par un tiers à 20h30.

L'origine du feu reste incertaine, l'hypothèse la plus vraisemblable étant la **mise à feu accidentelle d'une fusée de détresse en fond de tas d'encombrants**.

L'arrivée sur les lieux d'un agent du service vers 21h00 a permis d'étouffer le foyer à l'aide d'un engin de chantier, et en 1h30 le feu a été maîtrisé. En parallèle, des agents se sont assurés d'éviter toute reprise du feu par l'arrosage et le régalage de matériaux internes sur et autour de la zone.

La superficie de déchets brûlés en surface représente quelques m², aucun dégât concernant le géotextile et la géomembrane en limite des casiers n'a été constaté.



FIGURE 17 : PHOTOGRAPHIE DU DEPART DE FEU DU 28 AOUT 2018

SIXIEME PARTIE – Engagements et objectifs

13. ACTIONS CORRECTIVES

À la suite de la CSS du 20 décembre 2018, des engagements avaient été pris concernant la propreté du site et la résolution du point noir lors d'épisode pluvieux.

Engagement	Action corrective	Délai
Propreté du site	<ul style="list-style-type: none"> Maintien/intensification du nettoyage manuel des envols 	Janvier 2019
Résolution du point noir lors d'épisode pluvieux	<ul style="list-style-type: none"> Travaux de réhabilitation de la partie nord du casier actuellement exploité 	Février 2019

TABLEAU 16 : ENGAGEMENTS PRIS LORS DE LA CSS DE DECEMBRE 2018

La première action corrective a été mise en place immédiatement. Le nettoyage se fait à raison de 2 fois par semaine par cinq agents du service de propreté de SAM. Ce rythme peut être augmenté en cas de périodes plus venteuses pouvant générer des envols plus importants.

Une première partie des travaux de réhabilitation du Casier Nord ont été réalisés en janvier 2019, la seconde partie de ces travaux est programmée pour le second semestre 2019. Au jour d'édition du présent document, 75 % de la couverture du casier Nord est achevés. Ces travaux permettent d'assurer une meilleure gestion des lixiviats en confinant de façon très performante le massif de déchets

14. LE RESPECT DES OBJECTIFS DE LA LTECV

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015 mentionne deux objectifs relatifs au stockage de déchets :

- A l'horizon 2020, une réduction de 30 % des déchets stockés par rapport aux quantités admises en 2010.
- A l'horizon 2025, une réduction de 50 % des déchets stockés par rapport aux quantités admises en 2010.

Le tableau suivant permet de constater que Sète Agglopolé respecte (et dépasse) avec deux ans d'avance le premier objectif fixé à 2020.

Tonnage année de référence 2010	Tonnage objectif 2020 après réduction de 30% LTECV	Tonnage année 2018	Réduction / 2010
15 984 tonnes	11 189 tonnes	9 792 tonnes	- 38,7%

TABLEAU 17 : RESPECT DES OBJECTIFS DE LA LTECV

ANNEXE 1

RAPPORTS ET RESULTATS SEMESTRIELS DES PRELEVEMENTS D'EAUX SOUTERRAINES ET DE LIXIVIATS

Auteurs : A2E Environnement

Dates : 19 avril et 4 octobre 2018

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
 18, rue jules ferry
 83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 18E040492

Version du : 09/05/2018

N° de rapport d'analyse : AR-18-LK-060114-01

Date de réception : 20/04/2018

Référence Dossier : N° Projet : CCNBT1

Nom Projet : CCNBT 1

Nom Commande : CABT (34)

Référence Commande : CA3042018JFB2269

Coordinateur de projet client : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +333 88 02 86 97

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
002	Eau chargée/Résiduaire	P1

Observations

Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation. L'échantillon a néanmoins été conservé dans les meilleures conditions de stockage.

Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres microbiologiques non accrédités et donnent lieu à des réserves sur les résultats.

L'heure de prélèvement n'étant pas renseignée, les délais de mise en analyse ont été calculés à partir d'une heure de prélèvement fixée par défaut à midi.

Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.

N° ech **18E040492-002** | Version : AR-18-LK-060114-01 (09/05/2018) | Votre réf. : P1

Date de réception : 20/4/2018
Date et heure de prélèvement : 19/04/2018 00:00
Début d'analyse : 20/04/2018
Matrice : Eau chargée/Résiduaire
Température de l'air de l'enceinte (°C) : 8°C

Analyses immédiates

	Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS579 : Conductivité à 25°C Prestation réalisée sur le site de Saverne					
<i>Potentiométrie [Méthode à la sonde] - NF EN 27888</i>					
Conductivité corrigée automatiquement à 25°C	#	5650	µS/cm		
Température de mesure de la conductivité		21.8	°C		

Indices de pollution

	Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS02M : Azote Nitrique / Nitrates (NO3) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1</i>					
Nitrates	*	26.9	mg NO3/l		
Azote nitrique	*	6.08	mg N-NO3/l		
LS02X : Azote Nitreux / Nitrites (NO2) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1</i>					
Nitrites	*	<0.04	mg NO2/l		
Azote nitreux	*	<0.01	mg N-NO2/l		
LS02J : Chlorures Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1</i>					
	*	1370	mg/l		
LS02U : Chrome VI Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - Méthode interne</i>					
	*	<0.01	mg/l		
LS03A : Sulfates (SO4) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1</i>					
	*	925	mg SO4/l		
LS03D : Orthophosphates (PO4) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1</i>					
Orthophosphates (P)	*	<0.03	mg P/l		
Orthophosphate (PO4)	*	<0.10	mg PO4/l		
LS461 : Demande chimique en Oxygène (DCO) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Volumétrie - NF T 90-101</i>					
	*	95	mg O2/l		
LS467 : Carbone Organique Total (COT) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484</i>					
	*	21	mg/l		
LS572 : Azote ammoniacal Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Volumétrie - NF T 90-015-1</i>					
Azote ammoniacal	*	<0.5	mg N/l		
Ammonium	*	<0.6	mg NH4/l		
LS480 : Indice phénol Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Flux continu [Flux Continu] - NF EN ISO 14402</i>					
	*	<10.0	µg/l		

N° ech **18E040492-002** | Version : AR-18-LK-060114-01 (09/05/2018) | Votre réf. : P1

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS488 : Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>Digestion acide - NF EN ISO 15587-2</i>	*	Fait				
LS428 : Arsenic (As) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	<0.01	mg/l			
LS433 : Cadmium (Cd) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	<0.01	mg/l			
LS434 : Calcium (Ca) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	342	mg/l			
LS435 : Chrome (Cr) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	<0.01	mg/l			
LS437 : Cuivre (Cu) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	<0.02	mg/l			
LS439 : Fer (Fe) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	1.04	mg/l			
LS441 : Magnésium (Mg) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	78.6	mg/l			
LS442 : Manganèse (Mn) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	0.01	mg/l			
LS444 : Nickel (Ni) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	<0.01	mg/l			
LS446 : Plomb (Pb) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	<0.01	mg/l			
LS447 : Potassium (K) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	7.63	mg/l			
LS452 : Sodium (Na) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	732	mg/l			
LS459 : Zinc (Zn) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	<0.02	mg/l			
LS574 : Mercure (Hg) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'acide nitrique] - NF EN ISO 17852</i>	*	<0.5	µg/l			
LS02C : Somme des métaux lourds : As+Cd+Cr+Cu+Ni+Pb+Zn+Hg Prestation réalisée sur le site de Saverne <i>Calcul - Calcul</i>		<0.09	mg/l			
Hydrocarbures totaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LSA6I : Hydrocarbures totaux (8 tranches) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2</i>						
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	*	<0.50	mg/l			
C10 - C12 inclus		-	%			

N° ech **18E040492-002** | Version : AR-18-LK-060114-01 (09/05/2018) | Votre réf. : P1

Hydrocarbures totaux

	Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LSA6I : Hydrocarbures totaux (8 tranches) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2					
> C12 - C16 inclus	-	%			
> C16 - C20 inclus	-	%			
> C20 - C24 inclus	-	%			
> C24 - C28 inclus	-	%			
> C28 - C32 inclus	-	%			
> C32 - C36 inclus	-	%			
> C36 - C40 inclus	-	%			

Microbiologie

	Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
UMYM2 : Coliformes thermotolérants (méthode NPP) Prestation réalisée sur le site de Saverne					
Numération - NPP - NF T 90-413					
	< 30	NPP/100 ml			
UMAÉY : Entérocoques intestinaux (Microplaques) Prestation réalisée sur le site de Saverne					
Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1					
	# < 60	NPP/100 ml			

D : détecté / ND : non détecté



Jean-Paul Klaser
Responsable Service Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ●.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice. Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : <http://www.labeau.ecologie.gouv.fr>

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
 18, rue jules ferry
 83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 18E040492

Version du : 09/05/2018

N° de rapport d'analyse : AR-18-LK-060115-01

Date de réception : 20/04/2018

Référence Dossier : N° Projet : CCNBT1

Nom Projet : CCNBT 1

Nom Commande : CABT (34)

Référence Commande : CA3042018JFB2269

Coordinateur de projet client : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +333 88 02 86 97

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
003	Eau chargée/Résiduaire	P2

Observations

Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation. L'échantillon a néanmoins été conservé dans les meilleures conditions de stockage.

Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres microbiologiques non accrédités et donnent lieu à des réserves sur les résultats.

L'heure de prélèvement n'étant pas renseignée, les délais de mise en analyse ont été calculés à partir d'une heure de prélèvement fixée par défaut à midi.

Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.

N° ech **18E040492-003** | Version : AR-18-LK-060115-01 (09/05/2018) | Votre réf. : P2

Date de réception : 20/4/2018
Date et heure de prélèvement : 19/04/2018 00:00
Début d'analyse : 20/04/2018
Matrice : Eau chargée/Résiduaire
Température de l'air de l'enceinte (°C) : 8°C

Analyses immédiates

	Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS579 : Conductivité à 25°C Prestation réalisée sur le site de Saverne					
<i>Potentiométrie [Méthode à la sonde] - NF EN 27888</i>					
Conductivité corrigée automatiquement à 25°C	#	3180	µS/cm		
Température de mesure de la conductivité		21.6	°C		

Indices de pollution

	Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS02M : Azote Nitrique / Nitrates (NO3) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1</i>					
Nitrates	*	<1.00	mg NO3/l		
Azote nitrique	*	<0.22	mg N-NO3/l		
LS02X : Azote Nitreux / Nitrites (NO2) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1</i>					
Nitrites	*	<0.04	mg NO2/l		
Azote nitreux	*	<0.01	mg N-NO2/l		
LS02J : Chlorures Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1</i>					
	*	527	mg/l		
LS02U : Chrome VI Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - Méthode interne</i>					
	*	<0.01	mg/l		
LS03A : Sulfates (SO4) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1</i>					
	*	636	mg SO4/l		
LS03D : Orthophosphates (PO4) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1</i>					
Orthophosphates (P)	*	<0.03	mg P/l		
Orthophosphate (PO4)	*	<0.10	mg PO4/l		
LS461 : Demande chimique en Oxygène (DCO) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Volumétrie - NF T 90-101</i>					
	*	43	mg O2/l		
LS467 : Carbone Organique Total (COT) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484</i>					
	*	7.0	mg/l		
LS572 : Azote ammoniacal Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Volumétrie - NF T 90-015-1</i>					
Azote ammoniacal	*	0.5	mg N/l		
Ammonium	*	0.7	mg NH4/l		
LS480 : Indice phénol Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Flux continu [Flux Continu] - NF EN ISO 14402</i>					
	*	<10.0	µg/l		

N° ech **18E040492-003** | Version : AR-18-LK-060115-01 (09/05/2018) | Votre réf. : P2

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS488 : Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>Digestion acide - NF EN ISO 15587-2</i>	*	Fait				
LS428 : Arsenic (As) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	<0.01	mg/l			
LS433 : Cadmium (Cd) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	<0.01	mg/l			
LS434 : Calcium (Ca) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	377	mg/l			
LS435 : Chrome (Cr) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	<0.01	mg/l			
LS437 : Cuivre (Cu) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	<0.02	mg/l			
LS439 : Fer (Fe) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	0.19	mg/l			
LS441 : Magnésium (Mg) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	47.2	mg/l			
LS442 : Manganèse (Mn) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	0.32	mg/l			
LS444 : Nickel (Ni) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	<0.01	mg/l			
LS446 : Plomb (Pb) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	<0.01	mg/l			
LS447 : Potassium (K) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	7.04	mg/l			
LS452 : Sodium (Na) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	323	mg/l			
LS459 : Zinc (Zn) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	<0.02	mg/l			
LS574 : Mercure (Hg) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'acide nitrique] - NF EN ISO 17852</i>	*	<0.5	µg/l			
LS02C : Somme des métaux lourds : As+Cd+Cr+Cu+Ni+Pb+Zn+Hg Prestation réalisée sur le site de Saverne <i>Calcul - Calcul</i>		<0.09	mg/l			
Hydrocarbures totaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LSA6I : Hydrocarbures totaux (8 tranches) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2</i>						
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	*	<0.50	mg/l			
C10 - C12 inclus		-	%			

N° ech **18E040492-003** | Version : AR-18-LK-060115-01 (09/05/2018) | Votre réf. : P2

Hydrocarbures totaux

	Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LSA6I : Hydrocarbures totaux (8 tranches) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2					
> C12 - C16 inclus	-	%			
> C16 - C20 inclus	-	%			
> C20 - C24 inclus	-	%			
> C24 - C28 inclus	-	%			
> C28 - C32 inclus	-	%			
> C32 - C36 inclus	-	%			
> C36 - C40 inclus	-	%			

Microbiologie

	Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
UMYM2 : Coliformes thermotolérants (méthode NPP) Prestation réalisée sur le site de Saverne					
Numération - NPP - NF T 90-413					
	< 30	NPP/100 ml			
UMAÉY : Entérocoques intestinaux (Microplaques) Prestation réalisée sur le site de Saverne					
Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1					
	# < 60	NPP/100 ml			

D : détecté / ND : non détecté



Jean-Paul Klaser
Responsable Service Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ●.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice. Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : <http://www.labeau.ecologie.gouv.fr>

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
 18, rue jules ferry
 83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 18E040492

Version du : 09/05/2018

N° de rapport d'analyse : AR-18-LK-060113-01

Date de réception : 20/04/2018

Référence Dossier : N° Projet : CCNBT1

Nom Projet : CCNBT 1

Nom Commande : CABT (34)

Référence Commande : CA3042018JFB2269

Coordinateur de projet client : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +333 88 02 86 97

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
001	Eau chargée/Résiduaire	P Bauxite

Observations

Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation. L'échantillon a néanmoins été conservé dans les meilleures conditions de stockage.

Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres microbiologiques non accrédités et donnent lieu à des réserves sur les résultats.

L'heure de prélèvement n'étant pas renseignée, les délais de mise en analyse ont été calculés à partir d'une heure de prélèvement fixée par défaut à midi.

Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.

N° ech **18E040492-001** | Version : AR-18-LK-060113-01 (09/05/2018) | Votre réf. : P Bauxite

Date de réception : 20/4/2018
Date et heure de prélèvement : 19/04/2018 00:00
Début d'analyse : 20/04/2018
Matrice : Eau chargée/Résiduaire
Température de l'air de l'enceinte (°C) : 8°C

Analyses immédiates

	Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS579 : Conductivité à 25°C Prestation réalisée sur le site de Saverne					
<i>Potentiométrie [Méthode à la sonde] - NF EN 27888</i>					
Conductivité corrigée automatiquement à 25°C	#	564	µS/cm		
Température de mesure de la conductivité		21.5	°C		

Indices de pollution

	Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS02M : Azote Nitrique / Nitrates (NO3) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1</i>					
Nitrates	*	2.66	mg NO3/l		
Azote nitrique	*	0.60	mg N-NO3/l		
LS02X : Azote Nitreux / Nitrites (NO2) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1</i>					
Nitrites	*	<0.04	mg NO2/l		
Azote nitreux	*	<0.01	mg N-NO2/l		
LS02J : Chlorures Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1</i>					
	*	19.5	mg/l		
LS02U : Chrome VI Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - Méthode interne</i>					
	*	<0.01	mg/l		
LS03A : Sulfates (SO4) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1</i>					
	*	13.3	mg SO4/l		
LS03D : Orthophosphates (PO4) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1</i>					
Orthophosphates (P)	*	<0.03	mg P/l		
Orthophosphate (PO4)	*	<0.10	mg PO4/l		
LS461 : Demande chimique en Oxygène (DCO) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Volumétrie - NF T 90-101</i>					
	*	<30	mg O2/l		
LS467 : Carbone Organique Total (COT) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484</i>					
	*	0.7	mg/l		
LS572 : Azote ammoniacal Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Volumétrie - NF T 90-015-1</i>					
Azote ammoniacal	*	<0.5	mg N/l		
Ammonium	*	<0.6	mg NH4/l		
LS480 : Indice phénol Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Flux continu [Flux Continu] - NF EN ISO 14402</i>					
	*	<10.0	µg/l		

N° ech **18E040492-001** | Version : AR-18-LK-060113-01 (09/05/2018) | Votre réf. : P Bauxite

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS488 : Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>Digestion acide - NF EN ISO 15587-2</i>	*	Fait				
LS428 : Arsenic (As) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	<0.01	mg/l			
LS433 : Cadmium (Cd) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	<0.01	mg/l			
LS434 : Calcium (Ca) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	76.1	mg/l			
LS435 : Chrome (Cr) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	<0.01	mg/l			
LS437 : Cuivre (Cu) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	<0.02	mg/l			
LS439 : Fer (Fe) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	0.02	mg/l			
LS441 : Magnésium (Mg) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	18.9	mg/l			
LS442 : Manganèse (Mn) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	<0.01	mg/l			
LS444 : Nickel (Ni) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	<0.01	mg/l			
LS446 : Plomb (Pb) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	<0.01	mg/l			
LS447 : Potassium (K) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	0.48	mg/l			
LS452 : Sodium (Na) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	8.96	mg/l			
LS459 : Zinc (Zn) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	<0.02	mg/l			
LS574 : Mercure (Hg) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'acide nitrique] - NF EN ISO 17852</i>	*	<0.5	µg/l			
LS02C : Somme des métaux lourds : As+Cd+Cr+Cu+Ni+Pb+Zn+Hg Prestation réalisée sur le site de Saverne <i>Calcul - Calcul</i>		<0.09	mg/l			
Hydrocarbures totaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LSA6I : Hydrocarbures totaux (8 tranches) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2</i>						
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	*	<0.50	mg/l			
C10 - C12 inclus		-	%			

N° ech **18E040492-001** | Version : AR-18-LK-060113-01 (09/05/2018) | Votre réf. : P Bauxite

Hydrocarbures totaux

	Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LSA6I : Hydrocarbures totaux (8 tranches) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2					
> C12 - C16 inclus	-	%			
> C16 - C20 inclus	-	%			
> C20 - C24 inclus	-	%			
> C24 - C28 inclus	-	%			
> C28 - C32 inclus	-	%			
> C32 - C36 inclus	-	%			
> C36 - C40 inclus	-	%			

Microbiologie

	Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
UMYM2 : Coliformes thermotolérants (méthode NPP) Prestation réalisée sur le site de Saverne					
Numération - NPP - NF T 90-413					
	< 30	NPP/100 ml			
UMAÉY : Entérocoques intestinaux (Microplaques) Prestation réalisée sur le site de Saverne					
Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1					
	# < 60	NPP/100 ml			

D : détecté / ND : non détecté



Jean-Paul Klaser
Responsable Service Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ●.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : <http://www.labeau.ecologie.gouv.fr>

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
 18, rue jules ferry
 83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 18E040492

Version du : 09/05/2018

N° de rapport d'analyse : AR-18-LK-060113-01

Date de réception : 20/04/2018

Référence Dossier : N° Projet : CCNBT1

Nom Projet : CCNBT 1

Nom Commande : CABT (34)

Référence Commande : CA3042018JFB2269

Coordinateur de projet client : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +333 88 02 86 97

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
001	Eau chargée/Résiduaire	P Bauxite

Observations

Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation. L'échantillon a néanmoins été conservé dans les meilleures conditions de stockage.

Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres microbiologiques non accrédités et donnent lieu à des réserves sur les résultats.

L'heure de prélèvement n'étant pas renseignée, les délais de mise en analyse ont été calculés à partir d'une heure de prélèvement fixée par défaut à midi.

Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.

N° ech **18E040492-001** | Version : AR-18-LK-060113-01 (09/05/2018) | Votre réf. : P Bauxite

Date de réception : 20/4/2018
Date et heure de prélèvement : 19/04/2018 00:00
Début d'analyse : 20/04/2018
Matrice : Eau chargée/Résiduaire
Température de l'air de l'enceinte (°C) : 8°C

Analyses immédiates

	Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS579 : Conductivité à 25°C Prestation réalisée sur le site de Saverne					
<i>Potentiométrie [Méthode à la sonde] - NF EN 27888</i>					
Conductivité corrigée automatiquement à 25°C	#	564	µS/cm		
Température de mesure de la conductivité		21.5	°C		

Indices de pollution

	Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS02M : Azote Nitrique / Nitrates (NO3) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1</i>					
Nitrates	*	2.66	mg NO3/l		
Azote nitrique	*	0.60	mg N-NO3/l		
LS02X : Azote Nitreux / Nitrites (NO2) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1</i>					
Nitrites	*	<0.04	mg NO2/l		
Azote nitreux	*	<0.01	mg N-NO2/l		
LS02J : Chlorures Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1</i>					
	*	19.5	mg/l		
LS02U : Chrome VI Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - Méthode interne</i>					
	*	<0.01	mg/l		
LS03A : Sulfates (SO4) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1</i>					
	*	13.3	mg SO4/l		
LS03D : Orthophosphates (PO4) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1</i>					
Orthophosphates (P)	*	<0.03	mg P/l		
Orthophosphate (PO4)	*	<0.10	mg PO4/l		
LS461 : Demande chimique en Oxygène (DCO) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Volumétrie - NF T 90-101</i>					
	*	<30	mg O2/l		
LS467 : Carbone Organique Total (COT) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484</i>					
	*	0.7	mg/l		
LS572 : Azote ammoniacal Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Volumétrie - NF T 90-015-1</i>					
Azote ammoniacal	*	<0.5	mg N/l		
Ammonium	*	<0.6	mg NH4/l		
LS480 : Indice phénol Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Flux continu [Flux Continu] - NF EN ISO 14402</i>					
	*	<10.0	µg/l		

N° ech **18E040492-001** | Version : AR-18-LK-060113-01 (09/05/2018) | Votre réf. : P Bauxite

Métaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS488 : Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>Digestion acide - NF EN ISO 15587-2</i>	*	Fait				
LS428 : Arsenic (As) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	<0.01	mg/l			
LS433 : Cadmium (Cd) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	<0.01	mg/l			
LS434 : Calcium (Ca) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	76.1	mg/l			
LS435 : Chrome (Cr) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	<0.01	mg/l			
LS437 : Cuivre (Cu) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	<0.02	mg/l			
LS439 : Fer (Fe) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	0.02	mg/l			
LS441 : Magnésium (Mg) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	18.9	mg/l			
LS442 : Manganèse (Mn) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	<0.01	mg/l			
LS444 : Nickel (Ni) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	<0.01	mg/l			
LS446 : Plomb (Pb) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	<0.01	mg/l			
LS447 : Potassium (K) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	0.48	mg/l			
LS452 : Sodium (Na) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	8.96	mg/l			
LS459 : Zinc (Zn) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885</i>	*	<0.02	mg/l			
LS574 : Mercure (Hg) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'acide nitrique] - NF EN ISO 17852</i>	*	<0.5	µg/l			
LS02C : Somme des métaux lourds : As+Cd+Cr+Cu+Ni+Pb+Zn+Hg Prestation réalisée sur le site de Saverne <i>Calcul - Calcul</i>		<0.09	mg/l			
Hydrocarbures totaux		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LSA6I : Hydrocarbures totaux (8 tranches) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2</i>						
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	*	<0.50	mg/l			
C10 - C12 inclus		-	%			

N° ech **18E040492-001** | Version : AR-18-LK-060113-01 (09/05/2018) | Votre réf. : P Bauxite

Hydrocarbures totaux

	Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LSA6I : Hydrocarbures totaux (8 tranches) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2					
> C12 - C16 inclus	-	%			
> C16 - C20 inclus	-	%			
> C20 - C24 inclus	-	%			
> C24 - C28 inclus	-	%			
> C28 - C32 inclus	-	%			
> C32 - C36 inclus	-	%			
> C36 - C40 inclus	-	%			

Microbiologie

	Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
UMYM2 : Coliformes thermotolérants (méthode NPP) Prestation réalisée sur le site de Saverne					
Numération - NPP - NF T 90-413					
	< 30	NPP/100 ml			
UMAÉY : Entérocoques intestinaux (Microplaques) Prestation réalisée sur le site de Saverne					
Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1					
#	< 60	NPP/100 ml			

D : détecté / ND : non détecté



Jean-Paul Klaser
Responsable Service Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ●.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice. Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : <http://www.labeau.ecologie.gouv.fr>

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

ANNEXE 2

COMPTE-RENDUS DES ANALYSES SEMESTRIELLES DE LA TORCHERE ET ANNUELLE DU RESEAU BIOGAZ

Auteurs : Lyonnaise d'Environnement et de Services

Date : 5 janvier et 3 juillet 2018



**LYONNAISE
D'ENVIRONNEMENT
ET DE SERVICES**

RAPPORT D'INTERVENTION	
Emetteur	Pierre DECHAUME
Date : 05/01/18	Réf : RAL180105
Destinataire	Monsieur DAVAL Benoît
Société	Sète Agglopoles Méditerranée 4 Avenue d'Aigues BP600 34110 FRONTIGNAN
Mode transmission	Mail : b.daval@agglopoles.fr

Objet : intervention du 05/01/2018 sur torchère
Sète Agglopoles Méditerranée
ISDND OIKOS – D5E
34560 VILLEVEYRAC
**VISITE TECHNIQUE DE LA TORCHERE
ANALYSES SEMESTRIELLES DES REJETS**

1- Conditions

- Date : 05/01/2018
- Intervenant : Sébastien CARLIN
- Météo : Ensoleillé
- T° ambiante : 10.5°C
- Pression Atmosphérique : 1004 mbar

2- Mode opératoire :

- Sur biogaz torchère:
 - o %CH4
 - o %CO2
 - o %O2
 - o %H2O
 - o ppmH2S
 - o ppmH2
 - o Pression brûleur mbar
 - o Débit en m3/h
 - o Température de brûlage en °C

3- Appareils utilisés /

- analyseur GA3000 de Geotechnical Instruments (CH4, CO2, O2, H2S, H2, CO)
- TESTO 450 de TestoTherm (m/s)
- HD 200 de KIMO (%H2O)
- C9555 de Comark (mbar)
- Voltmètre numérique (mV → température)
- Pompe ACCURO + tubes Dräger (HCl, HF, SO2)
- TELEGAN Sprint V2 (CO, O2, CO2)

4- Résultats :

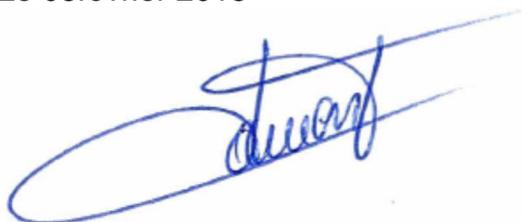
TORCHERE	heure:	9h00	compteur :	26 241 h
Biogaz base				
Q m3/h		65,0		
T° flamme		904		
P mbar		13,2		
DP mbar		-5,8		
%CH4		22,6		
%CO2		12,6		
%O2		11,7		
ppmH2S		91		
ppmH2		0		
ppmCO		0		
T° gaz		21,2		
HR (%)		75,7		
Td (°C)		16,7		
%H2O		1,1		
%N2		44,0		
% Divers		8,0		
Fumées sèches	% ou ppm	mg/Nm3	mg/Nm3 à 11%O2	limite légale
%CO2	7,8			
%O2	8,5			
CO ppm	0	0,0	0,0	150
SO2 ppm	2,5	7,2	5,7	

5-Points particuliers :

Torchère à l'arrêt à notre arrivée.

- Nettoyage de la cellule de détection de flamme.
- Remplacement des électrodes d'allumage.
- Graissage des paliers du surpresseur.
- Serrage des connexions.

LAURENT Noël
 Le 08février 2018





**LYONNAISE
D'ENVIRONNEMENT
ET DE SERVICES**

RAPPORT D'INTERVENTION	
Emetteur	Noël LAURENT
Date : 03/07/18	Réf : RAL180703
Destinataire	Monsieur DAVAL Benoît
Société	Sète Agglopolé Méditerranée 4 Avenue d'Aigues BP600 34110 FRONTIGNAN cedex
Mode transmission	Mail : b.daval@agglopolé.fr

Objet : intervention du 03/07/2018 sur torchère
Sète Agglopolé Méditerranée
ISDND OÏKOS – D5E
34560 VILLEVEYRAC
**ANALYSES SEMESTRIELLES ET ANNUELLES
REGLAGE DU RESEAU BIOGAZ**

1- Conditions

- Date : 03/07/2018
- Intervenant : Eddy Vienne
- Météo : Ensoleillé
- T° ambiante : 33°C
- Pression Atmosphérique : 1012 mbar

2- Mode opératoire :

- Sur biogaz torchère:
 - o %CH4
 - o %CO2
 - o %O2
 - o %H2O
 - o ppmH2S
 - o ppmH2
 - o Pression brûleur mbar
 - o Débit en m3/h
 - o Température de brûlage en °C

3- Appareils utilisés /

- analyseur GA3000 de Geotechnical Instruments (CH4, CO2, O2, H2S, H2, CO)
- TESTO 450 de TestoTherm (m/s)
- HD 200 de KIMO (%H2O)
- C9555 de Comark (mbar)
- Voltmètre numérique (mV → température)
- Pompe ACCURO + tubes Dräger (HCl ,HF, SO2)
- TELEGAN Sprint V2 (CO, O2, CO2)

4- Résultats :

TORCHERE		heure:	13,0	compteur :	26 909 h
Biogaz base					
Q m3/h	67,0				
T°flamme	908				
P mbar	15,3				
DP mbar	-8,0				
%CH4	22,1				
%CO2	16,0				
%O2	4,0				
ppmH2S	73				
ppmH2	0				
ppmCO	0				
T°gaz	35,2				
HR (%)	87,0				
Td (°C)	32,0				
%H2O	1,3				
%N2	15,0				
% Divers	41,5				
Fumées sèches	% ou ppm	mg/Nm3	mg/Nm3 à 11%O2	limite légale	
%CO2	7,8				
%O2	8,7				
CO ppm	0	0,0	0,0	150	
SO2 ppm	5,0	14,3	11,6		
HCl ppm	0,0				
HF ppm	0,0				
Après réglage					
TORCHERE		heure:	15h	compteur :	26 911 h
Biogaz base					
Q m3/h	61,0				
T°flamme	912				
P mbar	15,1				
DP mbar	-10,0				
%CH4	20,0				
%CO2	14,3				
%O2	4,6				
ppmH2S	81				
ppmH2	1				
ppmCO	0				
T°gaz	35,2				
HR (%)	87,0				
Td (°C)	32,0				
%H2O	1,3				
%N2	17,3				
% Divers	42,5				

RESEAU BIOGAZ					
PUITS	Dep (mb)	CH4	CO2	O2	Observations
P1	>0	0,0	2,1	12,7	
P2	-2,2	11,2	13,1	4,2	
P3	-8,3	5,0	11,1	5,2	
P4	-9,5	0,1	0,1	15,3	Vanne grippée. Bouchée
P5	-9,5	39,0	26,6	3,4	Légère ouverture
P6	-0,1	0,5	6,2	11,0	Légère fermeture
P7	-9,1	0,0	0,0	15,6	Légère fermeture. Bouché
P8	-6,6	7,9	3,4	8,3	Légère fermeture
P9	-1,1	0,1	3,2	13,8	Légère fermeture
P10	-8,9	34,1	16,3	3,6	Légère ouverture. Puits non étanche, fuite via presse étoupe sur tête de puit
P11	0	1,3	7,7	13,8	Légère fermeture
P12	-2,6	0,1	1,4	14,8	Légère fermeture
P13	-0,6	0,1	1,4	14,6	Légère fermeture
P14	-7,2	3,2	1,6	14,2	Légère fermeture
P15	-6,6	19,0	17,4	1,6	Légère ouverture
P16	-1,6	0,6	14,9	1,3	Légère fermeture

5-Points particuliers :

Torchère à l'arrêt à notre arrivée.

- Nettoyage de la cellule de détection de flamme.
- Graissage des paliers du surpresseur.
- Serrage des connexions.



Par sécurité (risque d'incendie) et pour l'accès aux différents éléments contrôlés, l'enceinte de la torchère doit être tenue propre et débroussaillée.

LAURENT Noël
Le 30 juillet 2018

ANNEXE 3

RAPPORT DE VERIFICATION DU PORTIQUE DE CONTROLE DE LA RADIOACTIVITE

Auteurs : @m2c

Date : septembre 2018



Vérification d'un portique de contrôle de radioactivité

Rapport de Vérification N°20180904DV 01

Fabricant : Saphymo Site : OI'KOS
Modèle : ANDREA Adresse : CD5E
Date de Contrôle : 04 | 09 | 2018 34560 VILLEREYRAC
Opérateur de Contrôle : Dominique Viret
Personne responsable : M. DAVAL

Contrôle du PC et du logiciel

	Fabricant	Type	N° de série ou version
Détecteur 1 Gauche	Saphymo	DSP002	Non disponible
Détecteur 2 Droit(entrée)	Saphymo	DSP002	Non disponible
Unité de traitement	Saphymo	ANDREA	12003069

Remarque:

Contrôle de l'état du matériel

Coffret	ANDREA	Etat	OPERATIONNEL
Détection de présence	PHOTOELECTRIQUE	Etat	OPERATIONNEL
Boite(s) de jonction	Boite de jonction x 2	Etat	OPERATIONNEL
Boitier voyants&aquittement	BAC400	Etat	OPERATIONNEL

Remarque:

Relevé des paramètres

Seuil d'alarme : N x BDF	2
--------------------------	---

Vérification HT entre PT4(HT) et PT3(GND)		
Appareil de mesure utilisé	Type	JT 388L
	N° Série	3000141
HT - Détecteur 1 :		Non relevé
HT - Détecteur 2 :		Non relevé

Référence de la source utilisée

Source utilisée	⁶⁰ Co N° Serie: AJ-9895
Activité date origine	113 kBq
Date origine	25/07/2006
Activité du mois kBq	95,77
Bruit de fond du site µSv/h	0,1

Sensibilité : Taux de comptage net par kBq. Donné en c/s/kBq pour un radio-isotope donné et une distance donnée. // BDF : Bruit De Fond (taux de comptage en radioactivité ambiante)



Vérification d'un portique de contrôle de radioactivité

Rapport de Vérification N°20180904DV 01

Fabricant : Saphymo
Modèle : ANDREA

Site : OI'KOS
34560 VILLEREYRAC

Rappel de la source utilisée : ⁶⁰Co N° Serie: AJ-9895

Valeurs du Bruit De Fond (BDF)

	Comptage BDF (c/s)
BDF Détecteur 1 - Gauche	1251
BDF Détecteur 2 - Droit(entrée)	1493

Présence de la source radioactive à 100 cm du détecteur

	c/s Brut	c/s Net	Sensibilité (S)	Tolérance S>	Conforme
Mesure Détecteur 1	1830	579	6,05	5,5	OUI
Mesure Détecteur 2	2160	667	6,96	5,5	OUI

Présence de la source radioactive au contact

	c/s Brut	c/s Net	Sensibilité (S)	Tolérance S>	Conforme
Mesure Détecteur 1	24520	23269	242,97	114	OUI
Mesure Détecteur 2	26862	25369	264,90	114	OUI

Contrôle des détecteurs en Dynamique

	Comptage Brut c/s	Comptage Net	Etat
Mesure Détecteur 1	11267	10016	OPERATIONNEL
Mesure Détecteur 2	11784	10291	OPERATIONNEL

Contrôle des alarmes radioactivité visuelles et sonores

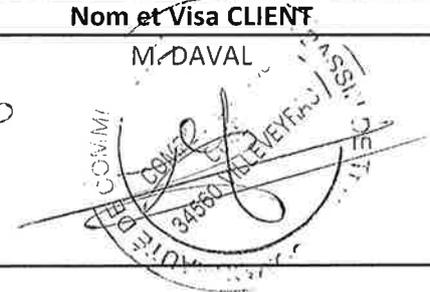
Type	Etat
Alarme sonore	OPERATIONNEL
Alarme visuelle	OPERATIONNEL

Remarque :

Equipement :

Conforme

Non Conforme

Nom et Visa du contrôleur	Nom et Visa CLIENT
Dominique Viret  <small>@m2c Technopôle Arbois-Méditerranée Av Louis Philibert - Bât Lavoisier 13100 Aix-en-Provence Tél : 04 (0)9 41 63 54 97 Site : 04 (0)9 41 63 00 31 - AGE 71128</small>	M. DAVAL  

Remarque :



CONSTAT DE VERIFICATION MATERIEL

N°1809 122

CLIENT :	OIKOS	TEL :	04 67 46 47 48
ADRESSE :	ROUTE DE MEZE	FAX :	
	34560 VILLEVEYRAC	EMAIL :	b.daval@thau-agglo.fr

Date de contrôle : 11 | 09 | 2018

1) MATERIEL

Matériel Vérifié		Source Utilisée	
Fabricant :	SAPHYMO	Nature :	Césium 137 N°deS/N J1-142
Modèle :	miniTRACE γ	Activité en MBq :	37 MBq
N° de Serie (S/N) :	F01 00097	Date origine :	01/04/2012
Date 1 ^{ère} mise en service :		Activité à la date de contrôle :	31,91 MBq

Accessoires du matériel	Manuel d'utilisation	non fourni
	Sacoche	fourni
	Autre	

2) VERIFICATION

	Initiale	Finale	Remarque
Aspect general	CONFORME	CONFORME	
Batterie	CONFORME	CONFORME	

	Tolérance	Valeur mesurée	Remarque(s)
Bruit de fond	$0,07 \leq X \leq 0,15$ $\mu\text{Sv/h}$	0,10 $\mu\text{Sv/h}$	
Source à 50 cm	$10,39 < X < 14,04$ $\mu\text{Sv/h}$	12,50 $\mu\text{Sv/h}$	
Source à 100 cm	$2,63 < X < 3,55$ $\mu\text{Sv/h}$	3,43 $\mu\text{Sv/h}$	
Source à 150 cm	$1,22 < X < 1,64$ $\mu\text{Sv/h}$	1,45 $\mu\text{Sv/h}$	

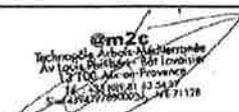
ALARME	Type d'Alarme	Seuil d'Alarme	ETAT
	SONORE ET VISUELLE	200 $\mu\text{S/h}$	FONCTIONNELLE

3) Conclusion de l'Opérateur

CONFORME

NON CONFORME

VISA :

NOM : Dominique VIRET	DATE : 11/09/2018	
--------------------------	----------------------	---

Cette fiche de contrôle n'est pas un certificat d'étalonnage, mais un rapport de contrôle périodique.



@m2c – SARL au capital de 47500 € - SIRET 489 419 788 00034 - APE 7112B
 Technopole Larbois Bat lavoisier - Avenue Louis Philibert – 13100 Aix-en-Provence
 Tel: 09.81.63.54.87 - Fax: 04.42.58.54.87 – Web: am2c.fr – Contact: contact@am2c.fr



FICHE D'INTERVENTION

Numéro de DMA : 20180313-121

SAV Installation Vérification Annuelle

Technopole de L'Arbois – Avenue Louis Philibert – Bât. Lavoisier – 13120 Aix-en-Provence
Tél : (+33) 09 81 63 54 87 Fax (+33) 04 42 58 54 87 Email : contact@am2c.fr

Client : COM AGGLO 34 OI'KOS
Adresse : CD5E – ROUTE DE MEZE
Ville : 34560 VILLEVEYRAC
Tél :

Date : 25/07/2018
Technicien : D. VIRET
Temps Passé : Forfait

Fabriquant : SAPHYMO
Modèle : ANDREA + DSP02 x 2
Numéro de Série : 12003069

Description / Travaux Effectués / Divers

VP règlementaire – Conforme

Saphymo MiniTrace N/S : F0100097 pour vérification annuelle.

Personnes présente lors de la formation

Commentaires réservés au client

Signature Technicien

Signature Client

Nom :

Philippe

Très Satisfait

Satisfait

Partiellement Satisfait

Insatisfait

ANNEXE 4

COMPTE-RENDU DE L'INCIDENT DU 28 août 2018

Auteurs : Thau-agglomération

Date : 29 août 2018

DAVAL Benoît

De: VOINOT Laurent <l.voinot@agglropole.fr>
Envoyé: mercredi 29 août 2018 11:47
À: Marie DELSOL
Cc: Benoît DAVAL; Joseph MORENO; Philippe COTTOUR
Objet: Feu de décharge Oïkos
Pièces jointes: IMG_20180828_212749_resized_20180828_092820574.jpg

Bonjour

hier soir a eu lieu un départ d'incendie à la décharge d'Oïkos,

pompiers appelés par un tiers à 20h30,

Agents sollicités en urgence : présence dès 21h de Didier Terral et Benoît Daval pour manipulation des engins destinés à étouffer/écraser le foyer. Christophe Archimbault est venu à 21h30 prêter main forte. J'étais présent de 21h10 à 22h.

Les agents sollicités Didier Terral et Christophe Archimbault, ainsi que Benoît Daval sont restés jusqu'à 23h45 environ, afin d'arroser avec la motopompe et régaler et tasser des matériaux inertes sur et autour de la zone impactée pour éviter toute reprise de feu.

Par la présente, je sollicite au nom du service, pour les agents Didier Terral et Christophe Archimbault, la prise en compte d'heures suppl. sur les créneaux concernés, afin de les remercier pour leur contribution salvatrice. Je n'ai pas pu vous appeler avant, dans l'urgence.

Il est à noter que ce type de feu, s'il n'avait pas traité, aurait pu se propager à toute la décharge (réseau de biogaz méthane sur casier voisin) et surtout centre de tri vulnérable aux envols de matières enflammées et, à distance, rayonnement infra-rouge d'incendie.

